



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.9

2 octobre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 9e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 23 septembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)  
puis : M. Askin (Turquie)  
(Vice-Président)

Allocution de M. Jaime Paz Zamora, Président de la République de Bolivie

Allocution du capitaine Valentine E. M. Strasser, Président du Conseil de  
Gouvernement national provisoire de la République de Sierra Leone

Débat général [9] (suite)

Déclaration de :

M. Solana Morales (Mexique)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Allocution de M. Hans Brunhart, chef de Gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein

Déclarations de :

- M. Bounkoulou (Congo)
- M. Abdullah (Malaisie)
- M. Ellemann-Jensen (Danemark)
- Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)
- M. Nastase (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 h 30.

ALLOCATION DE M. JAIME PAZ ZAMORA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Bolivie.

M. Jaime Paz Zamora, Président de la République de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Bolivie, S. E. M. Jaime Paz Zamora, et de l'inviter à prendre la parole.

Le Président PAZ ZAMORA (interprétation de l'espagnol) : Peu après avoir entamé le mandat que m'a confié la nation, j'ai eu l'honneur de prendre la parole pour la première fois devant cette assemblée en septembre 1989. J'avais alors anticipé que les changements vertigineux qui se produisaient en nous et autour de nous porteraient l'empreinte de ce que j'avais appelé la révolution démocratique. Aujourd'hui, après tout ce qui s'est passé durant cette période brève mais intense, nous pouvons constater plus clairement que le développement de la conscience universelle des hommes et des femmes a fait que non seulement la démocratie en tant que système a atteint une dimension planétaire pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, mais aussi que son pouvoir de changement et son potentiel de transformation remettent en question les anciennes idées, les anciennes structures et les anciens comportements avec une évidence absolue. Et si on me permet de paraphraser quelqu'un, je dirai sans crainte de me tromper que :

"La démocratie se répand dans le monde, non pas comme un phantasme nouveau, mais bien comme un vent de renouveau et d'espoir."

Ainsi, ce que nous pouvons maintenant appeler la démocratie planétaire jette un éclairage nouveau sur d'anciennes vérités, ce qui nous amène à mieux comprendre, par exemple, que le pouvoir est, par définition, un instrument qui se partage, qu'une compréhension nouvelle et plus adéquate de la dynamique du consensus et de la dissension est nécessaire, et que les différentes sources médiatrices, indispensables à la vie en société, sont en crise.

Le Président Paz Zamora

En effet, plus le processus de structuration d'un pouvoir donné est complexe, comme c'est le cas en démocratie, plus l'exigence pour que ce pouvoir soit partagé sera grande si nous voulons qu'il se maintienne et se développe adéquatement. Au contraire, plus le pouvoir est simple et rudimentaire, comme c'est le cas des autoritarismes et des dictatures, moins il apparaît nécessaire de le partager.

De la même façon, nous constatons aujourd'hui que le consensus pratique à partir duquel se sont édifiées les vieilles démocraties des pays industrialisés, où l'opposition et le gouvernement pensent et agissent de façon presque identique, apparaît aux citoyens comme un mécanisme usé qui empêche le changement. Paradoxalement, au pôle opposé que représentent les jeunes démocraties des pays en voie de développement, les citoyens exigent impérativement le consensus comme instrument fondamental pour unir les forces de la nation en vue des changements indispensables.

Il semblerait donc que là où s'est perfectionné l'art du consensus, il est nécessaire d'apprendre à gérer adéquatement la dissension, et que là où la dissension a été un mode de vie et une cause de stagnation, il est nécessaire d'apprendre à édifier des consensus. C'est ce qui pourrait s'appeler la dynamique du consensus et de la dissension en démocratie.

En ce qui concerne les sources médiatrices de la vie en société, nous observons également que les citoyens de la démocratie universelle souhaitent les voir moins s'interposer afin d'avoir prise sur le quotidien d'une manière plus directe. C'est ainsi que la médiation apparaît inévitable, authentique, appropriée, proche, efficace, transparente, représentative. C'est pourquoi nous ne devons pas nous étonner de voir que, aujourd'hui, certaines sources médiatrices politiques, religieuses, syndicales, culturelles, et même l'Etat en tant que grand médiateur, sont en crise.

Je considère que cette dernière question est particulièrement utile et pertinente si nous analysons l'évolution que connaît notre organisation, car, à notre avis, ce qu'il est convenu d'appeler la crise de l'ONU ne semble pas être fondamentalement autre chose qu'une crise de médiation.

J'affirme cela parce que, de fait, nous avons toujours pensé que l'ONU représentait le mécanisme de médiation planétaire le plus avancé, mais que, pour se maintenir ainsi, il devait s'adapter aux nouvelles configurations mondiales qui émergent de la révolution démocratique.

Le Président Paz Zamora

Depuis sa création il y a près d'un demi-siècle, l'ONU a joué ce rôle privilégié de médiateur pendant l'ère des blocs hégémoniques et de la guerre froide. Cela a déterminé l'ampleur et la qualité de la médiation possible dans un tel contexte et cristallisé en même temps une manière de partager le pouvoir international et une façon de gérer la dynamique des consensus et des dissensions dans le cadre de l'équilibre qui prévalait alors. L'ONU était ainsi parvenue à déterminer sa propre structure, son organisation et son fonctionnement.

Au sein de cet ancien ordre, l'ONU a acquis une grande crédibilité, et si la paix n'a pas toujours été maintenue en beaucoup d'endroits, l'Organisation a réussi ce qui paraissait impossible : éviter un conflit nucléaire entre des blocs adverses et apparemment irréconciliables.

Mais les choses ont changé radicalement et notre organisation doit aussi changer de façon symétrique. En disant cela, je ne crois pas faire autre chose qu'exprimer ce que nous dans cette assemblée pensons tous. Il est clair que, pour le nouvel ordre mondial, l'ONU doit nécessairement acquérir une nouvelle crédibilité. Les citoyens et les nations de la démocratie planétaire imposent à notre organisation des défis incontournables. Ces défis exigent l'adaptation de ses structures, la modernisation de ses mécanismes, la définition de nouvelles priorités et, par conséquent, la nouvelle médiation possible à exercer aux plans quantitatif et qualitatif. Et dans le seul but d'apporter des réponses à ces questions, je me permettrai d'illustrer ces réflexions par la présentation sélective de quelques phénomènes qui, en plus d'être nouveaux, ont en commun de s'être imposés au niveau planétaire et, ainsi, de devoir retenir en priorité l'attention de notre organisation.

Le premier de ces phénomènes se rapporte à ce que j'appellerais la dialectique de l'universel et du particulier, ou, si on préfère, la dialectique des universalismes et des particularismes. Je fais ici allusion au fait évident que les peuples expriment aujourd'hui deux attitudes apparemment contradictoires mais qui s'inscrivent néanmoins dans une même dynamique.

Le Président Paz Zamora

D'une part, ils cherchent à se compléter mutuellement au moyen de processus d'intégration qui déterminent des espaces géographiques, politiques, économiques et commerciaux toujours plus amples qui dessinent déjà une nouvelle géographie mondiale. Simultanément et paradoxalement, ces mêmes peuples et citoyens réaffirment d'autre part leur identité et leurs particularités et revendiquent, parfois avec intransigeance, leur espace culturel, historique, religieux et politique immédiat. Il semblerait que, dans une contradiction apparente, ils veulent, en même temps et de façon complémentaire, le grand et le petit, le médiat et l'immédiat, l'universel et le particulier.

Le Président Paz Zamora

Le deuxième de ces phénomènes résulte de ce que l'économie de marché s'est imposée de la même façon que la démocratie et que, dans leur sillage, la conscience de meilleures conditions de vie et la nécessité du bien-être et du développement humain et social ont pris également un caractère planétaire. Il est donc plus urgent que jamais de développer une solidarité qui nous permette d'établir un lien adéquat entre l'économie de marché, la démocratie et le développement humain, solidarité qui, en mettant l'accent sur le développement social et, pour nombre de nos pays, sur la lutte de front contre la pauvreté, nous permettra également de redéfinir les bases de la nouvelle légitimité sociale des Etats sur les plans intérieur et international.

Le troisième phénomène concerne une chose sur laquelle nous nous sommes déjà mis d'accord lors de la récente Conférence de Rio. Nous vivons dans un seul écosystème planétaire et il nous appartient à tous de le préserver et de le protéger de la pollution. Nous convenons également qu'il ne servirait à rien de préserver un monde habité par des hommes privés de tout, ce qui signifie en clair que la préservation écologique de la planète n'est pas incompatible avec les exigences de développement de nos peuples. Il ne nous reste donc qu'à fournir régulièrement à la Commission du développement durable les ressources, les moyens et les mécanismes indispensables pour pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Cela signifie la mise en oeuvre du Programme Action 21, véritable plan d'action pour le prochain siècle et point de départ du remboursement de la dette écologique historique que nous avons déjà évoquée dans d'autres instances.

Le quatrième phénomène concerne la technologie. Pendant la réflexion conjointe à laquelle se sont livrés les présidents des pays d'Amérique latine à l'occasion du cinquième centenaire de 1492, nous sommes arrivés à la conclusion que l'explication finale de tout le processus colonial réside dans un affrontement dans lequel le gagnant s'impose grâce à sa supériorité technologique et que c'est de cette première défaite technologique que découle la condition de dépendance et la marginalisation du perdant. Nous sommes donc convenus que, pour inverser cette situation, il était nécessaire de partager plus démocratiquement le pouvoir technologique, et qu'un bon moyen d'y parvenir serait de déclarer patrimoine commun de l'humanité les techniques

Le Président Paz Zamora

fondamentales indispensables pour satisfaire de façon adéquate les droits de l'homme, tout aussi fondamentaux, à la santé, à l'alimentation, à l'éducation et au logement.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée générale l'initiative, présentée de façon explicite par la Bolivie à la communauté internationale, consistant à rechercher un mécanisme participatif et créatif faisant largement appel au secteur privé qui deviendrait l'axe central du travail à entreprendre en vue du sommet social que nous devons maintenant convoquer.

Le cinquième et dernier phénomène que je voudrais décrire à l'Assemblée concerne un droit déjà consacré à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de notre organisation, à savoir que :

"Tout individu a droit ... de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit." (résolution 217 (III), art. 19)

L'Assemblée conviendra certainement qu'au cours des dernières décennies la technologie a fait de l'information un phénomène aux dimensions également planétaires et que, parallèlement, la révolution universelle de la démocratie a plus que jamais fait prendre conscience aux citoyens de leur droit d'informer et d'être bien informés. Cette évolution des consciences est liée à son tour à ce que l'on constate dans le monde d'aujourd'hui, à savoir que l'écart entre le citoyen bien informé et celui qui ne l'est pas semble plus grand quantitativement et qualitativement que l'écart entre la richesse et la pauvreté extrêmes, ou tout au moins lui est comparable.

Tout cela nous amène, en termes actuels, à constater que l'information est devenue le noeud gordien ou, si l'on veut, la croisée des chemins des droits de l'homme. En effet, même si cela peut sembler être une simplification arbitraire, le citoyen le plus informé mange plus et mieux que celui qui ne l'est pas et a plus de possibilités, notamment d'avoir un meilleur état de santé et une meilleure éducation. Le problème devient d'autant plus urgent que, comme nous l'avons déjà dit, l'information est aujourd'hui un phénomène qui dépend de plus en plus des techniques de pointe et, par conséquent, l'exercice du droit consacré à l'article 19 précité de la Déclaration passe, en réalité, par la possibilité plus ou moins grande de chaque citoyen d'accéder ou non à la technique dans des conditions égales.

Le Président Paz Zamora

Je considère qu'une question de cette importance exige de la part de notre organisation un examen et une attention particuliers. C'est dans cette optique qu'il me paraît tout à fait indiqué de proposer l'inclusion de la question de l'information des citoyens en tant que thème central de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tiendra en 1993. Si je dis "information des citoyens", c'est que je ne parle pas ici de quelque chose qui se rapporte plutôt aux relations entre les nations et connue naguère sous le nom de nouvel ordre mondial de l'information, mais du droit des citoyens et de l'urgence de garantir, en principe et en réalité, l'égalité des hommes face à l'information. Et je voudrais faire part à l'Assemblée de mon impression, à savoir que si nous parvenons dans le temps à progresser sur cette voie, l'humanité sera amenée à prendre les précautions voulues face à ce qui pourrait bien être la menace la plus grave contre la démocratie : le nouvel autoritarisme ou, si l'on veut, la grande dictature du XXI<sup>e</sup> siècle, la subordination perverse, systématique, subtile, invisible et difficilement perceptible des citoyens au contrôle déformé et monopolistique des techniques de l'information.

Je voudrais maintenant consacrer quelques instants de mon intervention aux changements survenus récemment dans mon pays. Le rideau vient tout juste de se refermer sur une période disparue, peut-être à tout jamais. En Bolivie, les signes des temps nouveaux sont beaucoup plus visibles que sous d'autres latitudes. C'est l'Assemblée elle-même, qui en ayant jugé ainsi, a encouragé les efforts de mon peuple qui peut aujourd'hui s'enorgueillir de réalisations qui ont fait réfléchir les sceptiques et éclairé ceux qui avaient du passé une vision désabusée.

Le Président Paz Zamora

La Bolivie est une nation en paix, peut-être l'une de celles du continent où règne la plus grande sécurité individuelle et collective. Nous avons consolidé le système démocratique et nous faisons de la concertation l'instrument de base de l'action politique. Le 9 juillet dernier, tous les partis politiques de mon pays, de l'opposition et du Gouvernement, de gauche et de droite, ont pris l'engagement solennel de faire avancer, dans les prochains mois, les tâches essentielles de modernisation de l'Etat et de la société, par la réforme des systèmes judiciaire, électoral et éducatif, de l'organisation administrative et de la Constitution politique même de l'Etat.

Le fait que la Bolivie a laissé derrière elle les conflits et l'esprit de faction - ces cauchemars du XXe siècle - et que la Bolivie moderne et renouvelée entre dans le XXIe siècle libérée de ces entraves est extrêmement encourageant. Nous avons réussi à atteindre d'abord la stabilité financière puis la croissance. Il a fallu pour cela envisager en profondeur la réforme et la modernisation du système économique, sur la base de quatre piliers : stimuler la compétitivité de l'économie, en la libérant des barrières douanières, des subventions et du protectionnisme; élargir l'initiative privée par la participation des citoyens à l'action économique et par la créativité; stimuler les investissements, créer des emplois et étendre les avantages du développement à la plus grande partie des Boliviens; transformer l'Etat en un administrateur efficace et solidaire, principal responsable de l'infrastructure et du développement humain.

De cette manière, et en se fondant sur la compréhension et les capacités de son peuple, la Bolivie a enregistré, ces trois dernières années, les taux d'inflation les plus faibles d'Amérique du Sud. De même, son taux de croissance a été l'un des plus élevés de la région et le revenu par habitant a augmenté à un rythme soutenu sous mon gouvernement.

Tout cela nous amène à une heureuse constatation. Pour la première fois dans l'histoire contemporaine de mon pays, les Boliviens qui rentrent au pays sont plus nombreux que ceux qui partent et les capitaux qui entrent dans le pays sont plus importants que ceux qui en sortent. Les investissements consacrés à la santé, à l'éducation et à l'assainissement de base sont plus importants que jamais, pour la simple raison que nous avons plus que jamais

Le Président Paz Zamora

accès à des ressources obtenues à des conditions de faveur grâce à la confiance que la gestion responsable de mon pays inspire à la communauté internationale.

Nous sommes en train d'édifier une Bolivie optimiste, une Bolivie axée sur l'avenir et qui s'inscrit dans une perspective internationale.

S'il est vrai que la Bolivie est un pays qui accède à l'Atlantique par les grands cours d'eau de l'Amazonie et du Rio de la Plata, de par son histoire, sa géographie et sa culture, c'est un pays de l'océan Pacifique. Pour moi, il n'est pas de meilleur endroit que ce forum de paix pour répéter qu'une guerre injuste nous a privés de la qualité de pays maritime que nous avions à notre naissance à la vie républicaine, faisant de nous un pays sans littoral. Le peuple bolivien ne renoncera jamais à avoir accès à la mer ni à une présence souveraine et utile sur la côte pacifique. Peu importe les efforts et les sacrifices que nous coûtera la réalisation de cet objectif. C'est pourquoi nous nous sommes tracé une stratégie de paix et d'intégration graduelle et pragmatique, afin de trouver une solution adéquate au problème d'absence d'ouverture sur la mer de la Bolivie, qui soit à l'avantage global et mutuel de tous les pays de la région.

La preuve de la viabilité et de l'impact de cette stratégie se trouve reflétée dans les Accords de Mariscal de Santa Cruz que nous avons signés avec le Pérou le 24 janvier dernier dans la ville côtière méridionale d'Ilo. Bien que dépourvue de la souveraineté souhaitée et non située à un endroit qui est historiquement nôtre, on est parvenu à un accord sur une zone franche commerciale et industrielle - l'administration du port étant confiée à des entreprises boliviennes et péruviennes - et à la concession d'un site touristique de 5 kilomètres de plages baptisé du nom de Bolivia Mar.

Il y a trois ans, j'ai exposé devant cette même assemblée la stratégie nationale bolivienne de lutte contre la production, le commerce et la consommation illicite de stupéfiants que mon gouvernement avait commencé à mettre en oeuvre, en demandant à la communauté internationale sa compréhension et son appui. En 1989, il y avait des raisons de craindre que le trafic des stupéfiants ne ronge irrémédiablement le système politique et institutionnel bolivien, qu'il ne domine l'ensemble de son économie et ne mène tôt ou tard à une escalade de la violence.

Le Président Paz Zamora

Si l'on a pu nourrir des doutes sur la capacité de la Bolivie à mener à bien ce plan, je peux vous dire aujourd'hui catégoriquement que le trafic de cocaïne a cessé d'être un risque stratégique pour la Bolivie. La Bolivie d'aujourd'hui est un exemple de ce que la lutte contre le trafic de drogues est non seulement possible mais qu'elle peut également être couronnée de succès.

Face à la tentation de céder au pessimisme et au découragement dans ce domaine, la Bolivie est un pays symbole, une bannière d'espérance et d'optimisme. Nous avons réduit considérablement la surface consacrée à la culture excédentaire de la feuille de coca. Nous avons diminué systématiquement la production de pâte et de chlorhydrate de cocaïne. Nous avons pris des mesures drastiques concernant la sélection du personnel spécialisé sur la base de critères d'efficacité et d'honnêteté, et nous avons démantelé les principaux réseaux du trafic de drogues en Bolivie par le décret dit "du repentir", grâce auquel les chefs de ces organisations se trouvent aujourd'hui dans les geôles boliviennes.

Tout cela a été possible parce que nous avons réussi à éviter que l'on ne nous impose de l'extérieur des visions et des plans qui n'étaient pas adaptés à la réalité nationale. Nous avons, au contraire, mené à bien une stratégie pacifique, qui exclut toute militarisation de la lutte et qui a épargné à notre pays l'affrontement et la violence qui règnent dans d'autres régions.

Dans ce contexte, indubitablement positif, la Bolivie demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts en matière de réduction de la consommation et de contrôle des précurseurs chimiques, d'augmenter quantitativement et qualitativement les ressources consacrées à l'amélioration du fonctionnement des mécanismes du développement de substitution, et de faire bénéficier la doctrine internationale en la matière de l'expérience bolivienne. Et surtout, que l'on ne confonde pas la feuille de coca avec la cocaïne! Car la feuille de coca est bonne en soi et est l'expression d'une tradition culturelle millénaire originaire des Andes; la cocaïne, en revanche, est étrangère et importée de l'extérieur.

Du haut de cette tribune, je tiens à saluer tous les Boliviens qui nous ont permis de faire d'énormes progrès dans la lutte contre l'une des formes

Le Président Paz Zamora

les plus cruelles et les plus pernicieuses de corruption de la société contemporaine. Je tiens à exprimer tout particulièrement ma gratitude aux paysans boliviens, travailleurs acharnés, qui se sacrifient dans cette lutte.

Demain sera inaugurée, dans les bureaux de la Banque interaméricaine de développement, à Washington, la réunion intergouvernementale chargée de définir la composition du conseil exécutif du Fonds pour le développement des peuples indigènes d'Amérique latine et des Caraïbes, créé à l'initiative des pays ibéro-américains réunis aux Sommets de Guadalajara et de Madrid.

Le Président Paz Zamora

La Bolivie, pays de souche autochtone, comme tant d'autres pays de ce continent, demande à la communauté internationale qu'elle appuie ce programme essentiel pour la vie de nombreux hommes et femmes, d'autant plus que nous nous apprêtons à célébrer, en 1993, l'Année internationale des populations autochtones, sous le thème "Peuples autochtones, un nouveau partenariat".

Et enfin, en ce moment se tient la quarante-septième session de l'Assemblée générale de l'Organisation. Mais pour les peuples d'Amérique, et en particulier pour les peuples d'Amérique latine, c'est l'Assemblée du cinquième centenaire de 1492. C'est pourquoi nous avons le sentiment de clore effectivement un chapitre de l'histoire et d'en ouvrir un autre, dans la quête inlassable que poursuit l'humanité pour découvrir et construire des mondes nouveaux. C'est pourquoi la Bolivie, pays pacifique du Sud qui vit au quotidien les défis du développement, est également préoccupée par l'avenir du Nord industrialisé, où, après l'euphorie naturelle qui a suivi la fin de la guerre froide et la victoire démocratique, apparaissent des indices préoccupants d'incertitude, de méfiance et de pessimisme.

Si je suis préoccupé par le Nord, c'est parce que, contrairement à ce qui est arrivé dans le passé, nous vivons tous dans un seul écosystème politique mondial, dans lequel les menaces, les risques, les victoires et les défaites ont des répercussions pour tous.

En ce qui concerne la Bolivie, je dois dire que nous sommes disposés à courir, avec les autres peuples, le risque partagé que représente l'édification d'un monde nouveau et meilleur. Dans cette tâche, une seule condition doit être remplie : personne ne doit ignorer personne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Bolivie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Jaime Paz Zamora, Président de la République de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DU CAPITAINE VALENTINE E. M. STRASSER, PRESIDENT DU CONSEIL DE  
GOUVERNEMENT NATIONAL PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE DE SIERRA LEONE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil de gouvernement national provisoire de la République de Sierra Leone.

Le capitaine Valentine E. M. Strasser, Président du Conseil de gouvernement national provisoire de la République de Sierra Leone, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président du Conseil de gouvernement national provisoire de la République de Sierra Leone, S. E. le capitaine Valentine E. M. Strasser, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président STRASSER (interprétation de l'anglais) : C'est avec un profond sentiment d'humilité que je monte à cette tribune et transmets les salutations et les meilleurs vœux du peuple de la Sierra Leone, alors que nous arrivons au terme d'une des années les plus importantes de notre histoire récente.

Je tiens à vous adresser mes chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu à votre pays et un témoignage de sa foi dans cette organisation et dans tout ce qu'elle représente. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos fonctions.

L'année 1992 a vu l'accession à notre organisation d'un nombre record d'Etats - ils sont 13 - nous rapprochant ainsi de l'objectif d'universalité prévu dans la Charte. A tous ces nouveaux Membres, la Sierra Leone souhaite une chaleureuse bienvenue et offre son amitié, convaincue qu'ensemble, nous collaborerons à l'édification d'une nouvelle ère de paix et de progrès et à une vie meilleure pour tous les peuples du monde.

Le Président Strasser

Depuis que la Sierra Leone est devenue le centième Membre de l'Organisation il y a 30 ans, nous voyons en l'Organisation le gardien de la paix et de la sécurité internationales et le bastion de la défense, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, en particulier de petits Etats comme le nôtre. Par ailleurs, l'Organisation s'est employée sans relâche à déployer des efforts pour résoudre les nombreux problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire auxquels nous continuons d'être confrontés. Malgré tout ce qui a déjà été dit et fait, les Nations Unies ont au cours de leur histoire relativement brève, non seulement contribué à empêcher que le cauchemar d'une guerre nucléaire ne se réalise, mais ont également apporté leur précieux concours à l'élimination d'autres fléaux dont l'humanité pâtit depuis des temps immémoriaux et qui l'assaillent encore.

La Sierra Leone est extrêmement reconnaissante à l'Organisation, ainsi qu'à ses institutions spécialisées, du soutien total et généreux qu'elles lui ont accordé pour faire face à ses problèmes. Je tiens une fois encore à rendre hommage à tous ces hommes et ces femmes de bonne volonté qui, au nom des Nations Unies et de leurs institutions, ont participé au développement social et économique de notre pays, à l'éradication des maladies, à la prise en compte des besoins de nos enfants et au secours à nos réfugiés et aux personnes déplacées. La Sierra Leone leur en est profondément reconnaissante.

Malheureusement, le problème de la pauvreté et du sous-développement est encore durement ressenti dans notre pays. Il est également déplorable que, malgré l'assistance fournie au fil des ans par les Nations Unies, la Sierra Leone n'ait pas connu la croissance et le développement suffisants grâce auxquels elle aurait connu une amélioration fondamentale et réelle du niveau de vie de sa population. Au cours des 24 ans écoulés, notre nation a subi un déclin de son tissu économique, lequel s'est traduit par d'énormes difficultés et des souffrances indicibles pour notre peuple. Si les raisons de cette situation sont multiples et complexes, néanmoins, dans le cas de notre pays, l'une des causes principales se trouve dans la succession de mauvais gouvernements qui ont conspiré contre notre peuple, négligé leur bien-être et qui, lorsqu'ils ne se partageaient pas la richesse nationale, conspiraient avec des éléments étrangers pour dilapider nos ressources en les

Le Président Strasser

bradant, ce qui a empêché une amélioration du niveau de vie des Sierra-Léoniens et en a fait des citoyens de seconde classe sur leur propre terre, cadeau de Dieu.

Après ces années de cauchemar, les Sierra-Léoniens se sont demandé ce qui n'allait pas dans leur pays. Un pays doté de nombreuses ressources naturelles et humaines, un pays que l'on appelait autrefois l'"Athènes de l'Afrique de l'Ouest", étant donné son riche héritage dans le domaine éducatif et culturel. Ces 24 dernières années, la Sierra Leone a connu un déclin si dramatique de son tissu socio-économique que l'espérance de vie moyenne des Sierra-Léoniens est tombée à 42 ans, un enfant sur quatre mourant avant l'âge de 5 ans de malnutrition et d'autres maladies; des opérations chirurgicales vitales accomplies dans la terreur d'une panne d'électricité; des enseignants souvent contraints d'abandonner leur métier faute d'être payés et essayant de gagner leur vie autrement qu'en enseignant; la capitale elle-même plongée dans l'obscurité totale pendant des années parce que le Gouvernement n'avait simplement pas prévu de l'électrifier. Tout cela a entraîné un déclin inexorable de la production nationale et du niveau de vie de nos chers citoyens.

Sans nier le fait que des facteurs extérieurs sont à l'origine de ce déclin, il n'en est pas moins vrai que c'est l'incompétence et l'incurie du gouvernement précédent dans tous les domaines de la vie nationale qui ont laissé la nation dans une situation de désarroi. Ainsi, à un développement économique s'est substitué un glissement national vers la pauvreté et le déclin économique. Ce fut comme si la lumière avait cessé d'éclairer la vie de la nation et que personne n'avait la responsabilité de la rallumer.

Et comme si cela n'était pas suffisant, comme les Membres le savent, à la suite de la guerre civile qui a fait rage au Libéria, lorsque les Libériens s'en sont pris les uns aux autres, se livrant à une orgie de massacres, le peuple de la Sierra Leone leur a ouvert ses maisons et ses écoles et offert l'asile. Afin de mettre un terme aux tueries et aux souffrances qu'ils ont endurées, et en l'absence d'un semblant de gouvernement dans ce pays, les Etats de la sous-région, y compris la Sierra Leone, ont décidé, après avoir beaucoup hésité, et animés de motifs purement humanitaires, d'envoyer au

Le Président Strasser

Libéria une force de maintien de la paix - le Groupe de surveillance du cessez-le-feu (ECOMOG) - pour arrêter le carnage et mettre fin aux combats entre les diverses factions.

C'est parce que la Sierra Leone a fourni une base pour la force de maintien de la paix ECOMOG au Libéria que M. Charles Taylor et sa bande de rebelles du National Patriotic Front of Liberia (NPFL) ont lancé une invasion préméditée et non provoquée contre notre pays. Cet acte insensé de revanche était motivé également par le fait que M. Taylor n'avait pu utiliser notre territoire pour y introduire des armes et des munitions en vue de prolonger le conflit au Libéria. Ainsi, parce que nous avons permis que notre pays soit utilisé pour que la paix règne au Libéria, une guerre nous est maintenant imposée.

Au cours de cet acte perfide, de nombreuses personnes innocentes, parmi lesquelles des femmes et des enfants, sont mortes inutilement. L'économie nationale est aujourd'hui en ruine, car aucune activité agricole ou minière ne pouvait être entreprise dans les régions où sévissaient les rebelles. Le coût de cette guerre qui a été imposée à la Sierra Leone et à son peuple est incalculable et effrayant.

Le Président Strasser

En tant que gardienne de la paix et de la sécurité internationales, cette organisation ne peut se croiser les bras tandis qu'un groupe de bandits armés, qui ont pu se déchaîner à la suite de l'effondrement total des structures de maintien de l'ordre et du droit dans un Etat voisin, continue de mener une campagne de déstabilisation et de semer la terreur dans la sous-région tout entière. Au nom du peuple de la Sierra Leone, je lance un appel pressant à cet organe pour obtenir son appui économique, militaire et diplomatique afin d'éliminer ce cancer une fois pour toutes. S'il ne le fait pas, cela pourrait bien mener à de nouvelles déstabilisations et une insécurité croissante dans l'ensemble de la sous-région. Le Gouvernement et le peuple de la Sierra Leone s'attendent à un tel appui et qu'ils méritent bien, surtout qu'ils ont à faire face à un danger mortel qui vient de l'extérieur. Nous tenons Charles Taylor pour responsable des souffrances que notre peuple a dû subir comme conséquence de ses actes meurtriers de banditisme menés dans l'illégalité internationale.

Mon pays n'aurait pas été si exposé ni si mal préparé à répondre à de tels actes d'agression, notre peuple n'aurait pas eu à souffrir un tel martyr, si seulement le gouvernement précédent avait assumé sérieusement ses responsabilités, si seulement l'appui matériel et logistique nécessaire avait été fourni aux forces armées pour repousser cette agression. Le régime précédent, une fois de plus, n'a pas réussi à relever ce défi.

Non seulement le gouvernement précédent a violé son contrat social avec le peuple et négligé son bien-être, mais il n'a pas réussi non plus à sauvegarder l'intégrité territoriale de la nation. Ces facteurs nous ont obligés, nous les patriotes des forces armées, à intervenir pour prendre le pouvoir sans effusion de sang, le 29 avril de cette année, et créer le Conseil de gouvernement national provisoire, pour éviter de nouvelles catastrophes à notre nation. Voilà où réside la légitimité de notre action. Nous sommes intervenus parce que nous ne voyions pas d'autre moyen de mettre fin à nos souffrances, pas d'avenir pour justifier les sacrifices que notre peuple avait dû consentir pendant tant d'années.

Le Président Strasser

En assumant une responsabilité aussi lourde, mes collègues et moi-même n'avions aucune ambition personnelle d'assumer le pouvoir pour le pouvoir. Il ne s'agissait pour nous que d'un devoir patriotique de prendre des mesures audacieuses et décisives pour sauver notre pays bien-aimé du déclin politique, économique, social et moral qui le submergeait. En tant que patriotes, nous avons estimé que nous ne pouvions assister passivement à l'effondrement total de notre nation. Il était de notre devoir d'agir pour remettre notre pays sur la voie du développement socio-économique et pour lui redonner sa fibre morale.

Notre décision a été très populaire, considérée comme un acte indéniable de patriotisme, ainsi que l'a démontré l'appui massif que nous avons reçu alors et que nous continuons de recevoir aujourd'hui. Grâce à notre action, nos concitoyens ont une fois de plus retrouvé force et inspiration. Une fois de plus, la lumière en eux a recommencé de briller, le feu a été ranimé.

Cependant, en dépit de cette approbation populaire et des efforts que nous avons déployés pour rétablir et reconstruire le tissu socio-économique de notre nation, qu'il me soit permis de déclarer du haut de cette tribune que le Conseil de gouvernement national provisoire n'a pas l'intention de rester au pouvoir. Dans les nombreux décrets et proclamations publiés depuis que nous avons assumé la gestion des affaires de la nation, nous avons très clairement exposé nos intentions et nos objectifs. Ils demeurent les mêmes : premièrement, mettre fin à la guerre que les rebelles ont imposée à notre pays et reconstruire les régions dévastées par la guerre; deuxièmement, remettre l'économie affaiblie de notre pays sur des bases plus saines et plus solides; troisièmement, prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer toutes les ressources financières qui reviennent de droit au Gouvernement; et enfin, relancer le processus démocratique sur une base juste, équitable et durable.

En ce qui concerne l'invasion du Libéria par les rebelles, mon gouvernement utilise toutes les ressources dont il dispose pour s'assurer que nos vaillants soldats, qui défendent notre nation sur le front, s'acquittent de leur devoir en étant guidés par le bon esprit et dans la bonne atmosphère. Non seulement, la logistique nécessaire leur est fournie, mais leur bien-être matériel est également garanti.

Le Président Strasser

Mais hélas, face à une économie aussi faible que la nôtre et à un agresseur qui reçoit l'appui armé d'un pays de notre continent, qui considère qu'il a pour mission de poursuivre une guerre révolutionnaire et de créer l'instabilité dans diverses régions de notre continent et au-delà au nom des idéaux révolutionnaires, mon pays ne devrait pas être abandonné et faire face tout seul à ce massacre causé par l'étranger. D'où l'appel que je lance à cette organisation pour que nous soit apporté l'appui nécessaire, militaire, économique et diplomatique, pour repousser les envahisseurs.

La guerre a continué d'attirer l'attention lors des réunions internationales. Par exemple, au récent Sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'est tenu à Dakar, un communiqué de grande portée fut adopté et publié par les chefs d'Etat, qui, entre autres, donnait à Charles Taylor et à ses compagnons d'armes rebelles un mois pour appliquer pleinement les dispositions de l'Accord de Yamoussoukro, qui comporte - c'est là un élément important - la création d'une zone tampon entre le Libéria et la Sierra Leone. S'il ne s'y conforme pas, tous les pays de la sous-région devraient prendre des sanctions contre lui et ses bandits armés. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'accorder son entier appui aux efforts de la CEDEAO et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour mettre un terme sans plus tarder à ces actes de banditisme insensés et téméraires.

Pour ce qui est de la question de la reconstruction des régions dévastées par la guerre, mon gouvernement a adopté des mesures radicales qui seront appliquées dès que la paix y sera rétablie. A cet égard, un Comité national de reconstruction a été créé pour s'occuper de cette question particulière. Le fait que la communauté internationale se dit disposée à nous appuyer dans cet exercice de reconstruction dès que la situation le permettra est pour nous une source de réconfort.

Le Président Strasser

En ce qui concerne le deuxième objectif, portant sur la relance de notre économie vacillante et malade, mon gouvernement a continué de se laisser guider par l'accord auquel il est parvenu avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Mon gouvernement a montré sa volonté de maintenir le programme du Fonds monétaire international. Le nouveau budget 1992-1993, récemment adopté, a été élaboré en tenant particulièrement compte de ce désir. Tout semble indiquer que nous réussirons. Un programme dynamique pour le recouvrement des impôts et contributions gouvernementaux a été lancé par le Ministère des finances, et les recettes fiscales hebdomadaires ainsi que mensuelles indiquent qu'un travail efficace est accompli à présent pour capter toutes les ressources financières dues au Gouvernement. Le Ministère du commerce et les forces armées ont pris des mesures efficaces pour assurer que nos matières premières ne sortent pas illégalement du pays, comme cela se pratiquait souvent dans le passé.

Bien entendu, les tâches entreprises par notre gouvernement n'ont pas été faciles à réaliser étant donné la faiblesse de l'économie et les souffrances qu'elle impose à notre peuple. Néanmoins, le Conseil de gouvernement national provisoire est décidé à poursuivre jusqu'au bout le programme car il est conscient que c'est seulement si cette entreprise difficile réussit qu'il peut espérer parvenir à sauver l'économie et à accomplir des progrès en la matière dans un proche avenir.

Quant à l'objectif portant sur une relance du processus démocratique en Sierra Leone, le Conseil de gouvernement national provisoire est fermement convaincu qu'un système démocratique de gouvernement ne peut fonctionner que dans le cadre de certains paramètres, dont l'absence ferait avorter plus ou moins rapidement ce processus. Quand le Conseil de gouvernement national provisoire a pris les rênes du Gouvernement, il a hérité en même temps d'une bureaucratie qui avait aidé le système politique qui avait ruiné l'édifice socio-économique de notre société et en avait été complice. Le Conseil de gouvernement national provisoire a donc estimé que la première mesure à prendre était de s'embarquer dans un exercice de nettoyage pour poser les fondements d'un système démocratique durable. Pour des raisons de

Le Président Strasser

sécurité nationale, il est bien entendu que certains individus ont dû être mis en garde à vue pour leur protection pendant que l'on enquêtait à leur sujet. Ils sont tous bien traités et les enquêtes se déroulent conformément aux normes internationalement acceptées. Il leur a été possible de communiquer avec leurs avocats. Le Comité international de la Croix-Rouge et Amnesty International ont pu leur rendre visite périodiquement. Récemment, 18 citoyens libériens qui avaient été détenus pour de prétendues activités de rebelles ont été remis en liberté.

Les diverses commissions d'enquête mises sur pied pour enquêter, entre autres, sur les détenus, ont toujours fait preuve d'impartialité. Ceux qui ont été reconnus innocents seront immédiatement relâchés tandis que ceux qui doivent répondre de leurs actes seront traduits en audience publique et avec impartialité.

Je tiens à rappeler à ce stade que le Conseil de gouvernement national provisoire s'est engagé à respecter la primauté du droit ainsi que les droits de l'homme fondamentaux et les libertés de l'individu.

A titre d'indication de notre engagement en faveur du processus démocratique, le Conseil de gouvernement national provisoire a créé un conseil consultatif, composé de citoyens éminents appartenant à différents milieux et d'une intégrité à toute épreuve, chargé de conseiller le Gouvernement sur le rétablissement des processus démocratiques. La tâche principale de ce conseil sera d'élaborer les modalités qui permettront au pays de revenir à une véritable démocratie multipartite, à la lumière de notre expérience nationale et le plus rapidement possible.

Depuis quatre mois qu'il est au pouvoir, le Conseil de gouvernement national provisoire a créé un cadre et un esprit totalement nouveaux dans lesquels sont traitées les affaires de l'Etat et du Gouvernement. En premier lieu, une nouvelle campagne a été lancée pour provoquer l'engagement, le dévouement et l'efficacité absolus de tous les fonctionnaires du Gouvernement et de l'Etat. Les Sierra-Léoniens sont rendus conscients du fait qu'ils doivent se considérer comme des citoyens de première classe dans leur propre pays et que le potentiel de leur pays, en termes de ressources économiques et

Le Président Strasser

naturelles, ne peut être mis pleinement à profit que s'ils travaillent dur, honnêtement et avec dévouement. Nous avons essayé de libérer de la honte les Sierra-Léoniens, de restaurer leur vision de ce que devrait être notre pays et de mettre tous les citoyens en mesure de jouir des fruits de leur labeur.

En dépit de notre jeunesse, nous pensons avoir démontré cette capacité de diriger, ce souci pour le bien-être de notre nation que les gouvernements précédents n'avaient pas réussi à donner à notre pays au cours des 24 dernières années. La jeunesse du Conseil de gouvernement national provisoire ne devrait donc pas nous être reprochée ni devenir une raison pour ne pas nous accorder l'aide économique dont nous avons besoin. Après être restés dans l'ombre et avoir été négligés pendant longtemps, les hommes, les femmes et les enfants de la Sierra Leone méritent le soutien de la communauté internationale.

En Sierra Leone nous continuons d'observer avec consternation l'environnement économique international défavorable. Le refus continu d'ouvrir à nos exportations l'accès à une plus grande partie du marché, le déclin progressif de nos recettes d'exportation et l'incapacité persistante de l'aide publique au développement qui n'atteint pas ses objectifs, sans parler du manque à gagner, en termes réels, d'une telle assistance, associé au pourcentage élevé de notre production intérieure brute détourné au profit du service de la dette. On nous dit chaque année que les pays de l'Afrique subsaharienne luttent pour régler environ un tiers de l'intérêt dû sur leur dette de 150 milliards de dollars. Le reste vient s'ajouter à la masse croissante de la dette sous laquelle les espoirs du continent sont ensevelis. En fait, même la petite partie des intérêts que des pays en développement comme le mien arrivent à payer absorbe un quart de toutes nos recettes d'exportation et nous coûte chaque année plus que le total de nos dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation de nos peuples. C'est en tenant compte de tout cela que nous avons tiré la conclusion que tous nos efforts de développement socio-économique n'aboutiraient à rien aussi longtemps que des mesures efficaces ne seraient pas prises pour examiner le problème de la dette, devenu aujourd'hui un insupportable fardeau.

Le Président Strasser

Alors que la Sierra Leone continue d'accueillir favorablement les diverses initiatives proposées, y compris celles qui ont été présentées par le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Major, et sur lesquelles ont été mis au point les accords de Trinidad, et pour rendre hommage aux pays créditeurs qui ont estimé nécessaire d'annuler certaines de nos dettes, après une étude approfondie, de l'avis général il semble que les initiatives actuelles sont loin d'avoir la moindre efficacité pour nous aider à atteindre l'objectif de l'allégement du fardeau de la dette dans une mesure suffisante pour donner aux pays africains une chance raisonnable de réussir pleinement à réaliser un réajustement structurel, une relance ou une croissance dans un avenir prévisible. C'est pourquoi nous demeurons fermement convaincus que notre appel en faveur d'une réduction de notre dette est à la fois impérieux et humain et que, par conséquent, il faut y répondre.

Le Président Strasser

Pour de nombreux pays en développement - en particulier pour les moins avancés, comme la Sierra Leone - la croissance négative devient une caractéristique trop familière en matière de résultats économiques, l'inflation à trois digits figurant parmi ses plus mauvaises caractéristiques. En un mot, cette situation ne peut durer indéfiniment. Indéniablement, plus les tensions que nombreux de nos pays devront subir seront fortes, plus il sera difficile à l'économie mondiale d'assurer sa propre croissance de façon durable. Tandis que l'interdépendance de l'économie mondiale doit être soulignée, le fait demeure que, dans le cas d'une récession mondiale, les pays comme le mien sont le plus durement touchés.

C'est essentiellement pour cette raison que nous espérons que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale l'année dernière, attirera un plus grand nombre de réponses et d'appuis que son prédécesseur, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990. L'approche plus créatrice et plus positive qu'offre le nouvel Ordre du jour devrait être saisie par la communauté internationale pour arrêter et inverser la tendance négative que de nombreuses et sévères crises économiques et humaines ont infligé au développement de l'Afrique. Nous ne pouvons pas nous permettre un autre échec dans cette entreprise.

Si sérieuses que nos préoccupations nationales soient, nous ne pouvons pas ne pas considérer également comme importants les événements qui se déroulent ailleurs. C'est dans cet esprit que nous devons une fois de plus redire notre préoccupation profonde face à la violence sanglante qui, ces derniers mois, a frappé le peuple d'Afrique du Sud. Les massacres de Boipatong et, encore plus récemment, ceux du Ciskei, sont devenus aujourd'hui une métaphore de la lutte contre l'apartheid - comme Soweto l'était il y a quelques décennies. Combien de vies encore doivent être perdues, combien de familles encore doivent goûter le fruit amer de la violence, avant que le Gouvernement sud-africain se rende compte que la campagne de terreur qui est menée par ses agents ne fait qu'accroître le scepticisme au sujet de ses véritables intentions?

Le Président Strasser

Si le Gouvernement sud-africain veut continuer de recevoir l'approbation prudente de la communauté internationale pour l'ordre du jour de réforme politique de sa société, il doit faire preuve de bonne foi en mettant fin à la descente vers l'anarchie, et traduire en justice les auteurs de la violence. Nier les faits ne peut plus apaiser les craintes de ceux qui souhaitent avec ferveur voir les changements intervenir par des moyens pacifiques.

La Sierra Leone a donc appuyé la décision du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine de porter, une fois de plus, la question devant le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la décision du Conseil et nous félicitons le Secrétaire général d'avoir envoyé des observateurs en Afrique du Sud. Cela montre la préoccupation continue de la communauté internationale à propos de l'Afrique du Sud, et nous espérons que cette mission permettra de mettre fin à la violence et facilitera la reprise des pourparlers visant une solution pacifique du problème.

L'Afrique australe continue à être tourmentée par les conflits et ce qu'il en coûte en vies humaines est un rappel sinistre de ce qu'il reste encore à faire pour ramener l'espoir aux peuples de la sous-région, notamment au peuple du Mozambique. Trop d'années de conflits n'ont fait que ravager le pays et saper les espoirs du peuple. Récemment, à l'occasion de l'accord de cessez-le-feu, il y a eu quelques signes encourageants. Nous nous félicitons du rôle joué par les différents chefs d'Etats qui en ont été les instigateurs, et nous croyons que les Nations Unies devraient utiliser leur expérience dans cette phase finale du conflit. Maintenant qu'une solution au conflit est en vue, nous espérons que la communauté mondiale augmentera son aide humanitaire au Mozambique, vu la famine qui menace la population.

Avec les préparatifs en cours en Angola pour élire un gouvernement national, nous espérons que la paix reviendra dans ce pays frère déchiré par la guerre.

La situation en Somalie aujourd'hui a toutes les caractéristiques d'une grande tragédie. Avec la guerre qui fait rage dans ce pays et l'exode massif de réfugiés qui s'ensuit, il est essentiel que la communauté internationale réagisse de façon plus urgente et plus énergique à cette catastrophe.

Le Président Strasser

Nous ne pouvons pas nous permettre de regarder passivement le peuple de Somalie s'enfoncer dans un abîme de mort et de destruction. Du haut de cette tribune, la Sierra Leone demande aux dirigeants somalis de mettre fin à la guerre - une guerre qui a causé tant de souffrances à leur peuple -, d'éviter le suicide national et d'entamer un processus de négociation et de réconciliation. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour avoir porté cette tragédie à l'attention de la communauté internationale.

La situation critique du peuple soudanais du sud, bien que peut-être moins visible et recevant moins d'attention de la part de la presse, n'est pas pour autant moins tragique que celle du peuple de Somalie. A la suite d'une longue guerre civile, des millions de Soudanais languissent aujourd'hui et risquent une mort lente et douloureuse causée par la famine, l'abandon et un état de siège militaire. Etant donné les dangers et les très grandes souffrances auxquels ils doivent faire face, nous demandons à cette organisation d'intensifier son aide humanitaire et ses efforts afin de trouver une solution durable à la guerre civile qui sévit maintenant dans ce pays frère. Les peuples de la Somalie et du Soudan ont besoin de tout l'appui de cette organisation et, partant, de la communauté internationale dans son ensemble en cette heure de tragédie nationale.

Les négociations en cours sur le Moyen-Orient ont renouvelé notre confiance dans la perspective d'une paix dans cette région explosive. Nous nous permettons d'espérer qu'au cours des pourparlers de paix qui ont lieu maintenant, toutes les parties - les Israéliens, les Palestiniens par le biais de leurs représentants choisis, les Syriens, les Jordaniens et les Libanais - oeuvreront consciencieusement et de bonne foi à la recherche d'une solution à des décennies de méfiance et de conflit.

Ce dont le monde continue à être le témoin dans l'ex-Yougoslavie défie la compréhension humaine. La gravité et les conséquences de cette guerre nous rappellent des pratiques que le monde avait souhaité oublier. Alors que la guerre se poursuit, nous risquons d'assister une fois de plus, sous une forme insidieuse, aux effets redoutés du racisme dans l'ex-Yougoslavie, ce que l'on

Le Président Strasser

appelle par euphémisme la "purification ethnique". Il faudrait, cette fois-ci, réagir différemment. Nous sommes préoccupés par la situation en Bosnie-Herzégovine. Le monde ne peut pas garder le silence sur ce qui pourrait ouvrir un autre triste chapitre de son histoire. Les efforts qui sont déployés actuellement pour mettre fin rapidement à ce conflit et sauver des vies innocentes doivent être intensifiés. Nous demandons à tous les peuples de l'ex-Yougoslavie - des peuples que nous respectons et que nous admirons beaucoup - de prêter l'oreille à notre appel, de se réconcilier et d'essayer de vivre en paix une fois de plus.

Le Président Strasser

Dans d'autres régions du monde, les canons de la guerre se sont tus et la paix est possible. Au Cambodge et en Angola, nous avons à nouveau l'espoir que la paix sera rétablie. Nous, en Sierra Leone, adressons nos meilleurs vœux à tous ces peuples et les prions instamment de ne pas se détourner de la voie de la solution pacifique sur laquelle ils se sont engagés.

Au début de mon allocution devant cette assemblée, j'ai dit que cette année a été capitale. Rares sont les années qui auront été aussi prometteuses que celle-ci. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue cette année à Rio de Janeiro, nous a fourni une nouvelle occasion de montrer notre respect pour l'environnement et de nous assurer que nos efforts en faveur du développement social et économique et de l'élimination de la pauvreté ne se feront pas au détriment de l'environnement. Voilà pourquoi la Sierra Leone appuie l'appel en faveur d'un développement durable de l'environnement.

Au cours de cette année capitale, nous avons également assisté à un renouveau de foi en l'Organisation des Nations Unies en tant que meilleur espoir de l'humanité pour la paix, la sécurité et le progrès. Cela n'a nulle part été plus visible qu'à la réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue le 31 janvier. Nous avons vu un concept inactif être ranimé, un plan prendre forme et les premiers pas d'un voyage qui aurait dû être entrepris depuis longtemps être tracés. Depuis plus de 40 ans, l'Organisation a lutté avec elle-même, tiraillée entre les idéologies rivales et restant témoin impuissant des conflits dans le monde, paralysée par la névrose de la guerre froide. Nos efforts collectifs au cours de cette période ne ressemblaient guère à la vision de la Charte, tendant le plus souvent vers le veto que vers des idéaux altruistes.

Avec le recul, nombreux sont ceux qui diront que nous avons su surmonter un rituel paralysant qui mettait gravement à l'épreuve la capacité de l'Organisation d'encourager la solution de conflits, le progrès social et de meilleures conditions de vie, et par là même sapait notre propre foi dans l'efficacité du multilatéralisme. L'histoire sera peut-être indulgente pour nous si nous savons saisir le moment présent et y trouver une nouvelle occasion pour nous tous de faire revivre le rêve de la Charte.

Le Président Strasser

Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, "Agenda pour la paix" :

"Le désir manifeste de concertation dont les Etats Membres témoignent aujourd'hui a donné une nouvelle impulsion à notre commune entreprise." (A/47/277, par. 6)

En fait, la route devant nous peut être difficile, semée d'embûches, propre à remettre en question la métamorphose qui se dessine et à nous inciter ainsi à revenir à l'ancienne mentalité. Nous devons donc obéir à une détermination axée sur l'élargissement de notre horizon de coopération, en agissant de manière conforme à la Charte, et en veillant ainsi à ce que les peuples du monde héritent des objectifs communs qu'elle envisage.

Pour terminer, je voudrais, au nom de ma délégation et en mon nom propre, rendre hommage à notre Secrétaire général qui, depuis son élection, a remué ciel et terre pour trouver des solutions pacifiques aux nombreux problèmes que le monde connaît aujourd'hui. Nous nous rappelons notre première rencontre avec le Secrétaire général, plus tôt cette année à Dakar pendant le sommet de l'Organisation de l'unité africaine, où nous avons pu apprécier ses sages conseils, que nous avons pris au sérieux. On a reconnu qu'il était né pour être Secrétaire général. Avec toutes ses qualités, dont celles de chef, il a justifié la confiance que nous, en Afrique, avions en lui et que le reste du monde a par la suite fait sienne. Nous lui souhaitons plein succès dans sa mission.

Enfin, je voudrais une fois de plus lancer un appel, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de compréhension. Notre intervention du 29 avril a été dictée par un motif des plus nobles : le salut de notre nation. Comme la plupart des représentants à l'Assemblée, nous sommes attachés au processus démocratique et aux droits de l'homme fondamentaux de nos concitoyens. Nous croyons également en une bonne administration gouvernementale et que le pouvoir politique doit être exercé de façon responsable et dans l'intérêt de ceux au nom desquels il est exercé. Tel est notre credo. Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous donne la possibilité de tracer une nouvelle voie pour notre pays et notre peuple, de jeter les bases solides d'un processus démocratique réel et de mettre en place un programme réaliste de redressement économique et de survie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Conseil de gouvernement national provisoire de la République de Sierra Leone de la déclaration qu'il vient de faire.

Le capitaine Valentine E. M. Strasser, Président du Conseil de gouvernement national provisoire de la République de Sierra Leone, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.\*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. SOLANA MORALES (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Le Gouvernement mexicain félicite M. Stoyan Ganev de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Il félicite également M. Boutros Boutros-Ghali, pour avoir choisi d'exercer une diplomatie préventive, d'entreprendre les changements nécessaires au sein du Secrétariat et de concevoir de nouveaux moyens de renforcer l'Organisation.

---

\* M. Aksin (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Solana Morales (Mexique)

Le Mexique souhaite la plus cordiale bienvenue aux 13 nouveaux Etats Membres.

Les nouvelles conditions dans le monde, les vieilles aspirations des peuples et les pressions de toutes sortes auxquelles doit faire face la quarante-septième session de l'Assemblée générale nous obligent à tracer un itinéraire clair. La disparition des blocs n'a pas suscité l'émergence du monde pacifique dont nous avons rêvé. L'incertitude prévaut. Dans de nombreuses sociétés, un ordre politique a disparu et celui qui le remplace est engagé dans un processus difficile de structuration. Les tendances mondiales sont extrêmement contradictoires. Les efforts d'intégration dans certains pays contrastent avec la désintégration d'autres pays. Il semblerait que les possibilités de conflits, libérées des contingences idéologiques, se sont multipliées dans certaines régions du monde.

En dépit de la disparition de la bipolarité, la paix et la sécurité internationales restent menacées par des nationalismes agressifs, des fanatismes politiques et religieux, et surtout par les conditions de pauvreté critique et l'inégalité des chances qui séparent certains peuples des autres. Au moment où se déroule cette Assemblée générale, des milliers de personnes continuent de mourir dans des guerres fratricides dans l'ancienne Yougoslavie et dans d'autres parties du monde. En Afrique, la vie de populations entières est menacée par la faim. Plus de la moitié de la population du monde est confrontée au chômage et à l'impossibilité d'atteindre des niveaux convenables en matière de santé, d'éducation, d'alimentation et d'habitation.

Accomplir des progrès décisifs dans le développement économique, social et humain et corriger entièrement les déséquilibres d'ordre structurel dans la société internationale sont nécessaires à l'instauration d'une paix authentique et durable. Le cinquième de la population mondiale - 1 milliard de personnes qui vivent dans les pays les plus industrialisés - consomme 70 % des ressources de la planète. Sur le plan des revenus, la polarisation des inégalités est encore plus grande. Le cinquième le plus riche de la population mondiale dispose de 83 % du revenu total, tandis que le cinquième le plus pauvre doit se contenter de 1,4 %. Les perspectives pour l'avenir ne sont pas moins dramatiques : la Banque mondiale estime que le revenu de la population la plus démunie de la planète va passer de 370 dollars par an à seulement 225 dollars d'ici l'an 2000.

M. Solana Morales (Mexique)

Maintenant que la guerre froide a pris fin, rien ne peut plus justifier la persistance de ces déséquilibres. La richesse et la surabondance d'une minorité ne peut coexister avec la pauvreté et la privation de la majorité. Nous pouvons déjà constater l'effet mondial de ces inégalités : l'augmentation des migrations vers les pays les plus prospères est sans précédent. Des millions de personnes dans le monde entier forment des légions de réfugiés et de personnes déplacées. Ce serait une dangereuse illusion pour les sociétés riches de croire que leur sécurité n'est pas menacée par l'intensification de ces déséquilibres.

On doit admettre qu'il ne sera pas possible de guérir le sous-développement ni la pauvreté et la marginalisation dans beaucoup de pays par les seules forces du marché. Ce qui est nécessaire, c'est un effort correctif majeur auquel participeraient l'Etat et les particuliers, mais surtout l'Etat, si les particuliers ne sont pas motivés, ne savent pas comment faire ou ne disposent pas des ressources pour agir. Un environnement international favorable est également nécessaire pour favoriser plus efficacement une solution générale aux graves problèmes de sous-développement.

Le gouvernement du Président Carlos Salinas de Gortari encourage l'élargissement des marchés et la nécessité des transferts de biens et services de façon à pouvoir croître sans barrières artificielles de nature politique ou économique. C'est pourquoi nous avons déjà un accord de libre-échange avec le Chili et que nous venons de négocier un traité pour créer la zone nord-américaine de libre-échange, qui sera la zone commerciale la plus puissante du monde. Avec un système d'échanges commerciaux ouvert, sans discrimination et sans barrières protectionnistes, les pays en développement pourraient retirer à peu près 44 milliards de dollars supplémentaires de leurs exportations. Cela accroîtrait sans aucun doute la viabilité des réformes structurales que ces pays ont entreprises, et cela refléterait la solidarité internationale avec ces pays.

Le Mexique a été actif dans la promotion d'une réforme des Nations Unies. Il s'est joint au consensus reconnaissant le besoin vital de redistribuer les attributions et les responsabilités entre ses organes, d'accroître sa coordination et de démocratiser ses procédures. Notre organisation est débordée de travail et manque de fonds. Son renouveau

M. Solana Morales (Mexique)

implique que tous ses Membres s'acquittent de leurs engagements financiers à son endroit. L'existence d'une crise financière endémique aux Nations Unies, face aux tâches considérables que la communauté cherche à leur attribuer, est une aberration qui doit être supprimée sans tarder.

Le Mexique reconnaît la pertinence du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" et soumis à l'examen des Etats Membres. C'est un document rigoureux qui présente des mesures novatrices nécessaires pour permettre à l'Organisation de réagir aux défis posés par cette nouvelle ère. Les idées qui nous y sont présentées pour parvenir à un meilleur équilibre entre les principaux organes des Nations Unies nous semblent aller dans la bonne direction.

Nous devons conférer à l'Assemblée générale la primauté qui lui revient en tant qu'organe universel et pluraliste par excellence. Nous devons parvenir à une meilleure coordination entre cet organe et le Conseil de sécurité, en particulier pour ce qui est des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes d'accord sur la nécessité de renforcer la capacité d'action du Secrétaire général. Nous estimons que le celui-ci devrait être autorisé à demander des avis consultatifs à la Cour internationale de Justice, mais toujours, évidemment, avec l'assentiment des Etats intéressés qui auraient demandé son intervention.

Le Mexique a souligné également la nécessité d'un meilleur équilibre dans l'examen des questions qui figurent à l'ordre du jour international. On accorde une attention excessive à ce qu'on appelle les nouvelles questions mondiales au détriment des problèmes de développement, de lutte contre la misère et de renforcement de la coopération internationale. La meilleure diplomatie préventive est celle où les programmes en faveur du développement sont un élément essentiel. Voilà la meilleure garantie d'une paix solide et durable.

Le secteur économique et social de l'Organisation doit être revitalisé. Le moment est venu d'accroître l'efficacité des organes qui assument la responsabilité principale des mesures économiques et sociales : le Conseil économique et social ainsi que les Deuxième et Troisième Commissions de cette assemblée.

M. Solana Morales (Mexique)

Mon pays a réaffirmé que la transformation interne des organes des Nations Unies, ainsi que des relations entre ces organes, doit s'accompagner d'une démocratisation au niveau de la prise de décisions. Cela suppose de revoir en temps utile le système anachronique du veto. Nous devons dissiper le risque que le Conseil de sécurité ne soit qu'un instrument permettant de légitimer sous prétexte de concertation les desseins de quelques pays puissants. Les procédures de débat et de prise de décisions doivent être transparentes. La tendance à généraliser la prise de décisions par consensus ne doit pas faire obstacle à la participation des membres du Conseil, ni empêcher le débat de fond entre eux.

M. Solana Morales (Mexique)

Certaines des mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général doivent être étudiées en détail et de façon attentive, étant donné qu'elles pourraient aller à l'encontre du but recherché. Le déploiement de troupes le long des frontières d'un Etat qui se sentirait menacé pourrait ainsi aggraver le problème que l'on cherchait à éviter.

Il est inquiétant de voir que l'on propose d'effectuer des opérations de déploiement préventif dans des situations de crise intérieure. Une mesure de ce genre pourrait entraîner l'Organisation dans des questions qui relèvent strictement de la juridiction interne des Etats.

De même, ce que l'on appelle la prestation "qui consiste à soutenir la transformation des structures, à renforcer des capacités nationales déficientes et à mettre en place de nouvelles institutions démocratiques" (A/47/277, par. 59) doit être examinée avec la plus grande prudence, puisque ces questions relèvent de la souveraineté exclusive des nations.

Le rapport reprend également des positions que le Mexique a adoptées. Nous sommes d'accord pour que les Etats acceptent la juridiction de la Cour internationale de Justice. Le Honduras et El Salvador ont donné au monde un exemple de leur volonté d'harmonie et de paix en se soumettant à la décision de la Cour internationale de Justice pour résoudre leur différend territorial.

Le Mexique se félicite de l'insistance avec laquelle le Secrétaire général soutient qu'il faut épuiser toutes les démarches diplomatiques avant de recourir aux mesures coercitives pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales prévues au Chapitre VII de la Charte.

En dépit des aspects inquiétants de l'environnement international, des résultats encourageants ont été obtenus qui permettent d'envisager avec espoir les chances des Nations Unies d'oeuvrer en faveur d'un monde plus stable et plus sûr.

Des conflits prolongés, qui ont piétiné durant de nombreuses années, sont à présent sur la voie d'une solution. Le processus de paix en El Salvador est peut-être le plus fructueux de tous les travaux auxquels participe l'Organisation. Il appartient aux parties et à l'Organisation elle-même de tout mettre en oeuvre pour que les engagements pris soient respectés dans les délais prévus. Le Mexique lance un appel à la communauté internationale pour

M. Solana Morales (Mexique)

qu'elle fournisse le plus tôt possible l'aide économique promise pour la cause de la paix en El Salvador.

Sur le plan du désarmement, des succès incontestables ont été obtenus en ce qui concerne la réduction quantitative des arsenaux nucléaires. Nous sommes cependant loin d'avoir éliminé le danger d'une catastrophe nucléaire. Le nombre d'Etats qui possèdent des armes nucléaires a augmenté et la doctrine de la dissuasion nucléaire subsiste, sur la base de laquelle on justifie l'existence et le perfectionnement de ce type d'armement.

Face à ces dangers, il est nécessaire de parvenir à la cessation des essais nucléaires. C'est pourquoi nous exprimons notre reconnaissance aux pays qui ont décidé d'adopter des moratoires. Le Mexique continuera d'oeuvrer pour que, durant cette session, nous arrivions à progresser ensemble dans la voie de la disparition totale des armes nucléaires de la planète. C'est pourquoi la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération retient toute notre attention.

Le Mexique tient à exprimer sa satisfaction à l'égard des progrès réalisés sur le plan du Traité de Tlatelolco. Nous nous félicitons de ce que la France ait ratifié le Protocole additionnel I, ainsi que du processus prévoyant l'incorporation totale de l'Argentine, du Brésil et du Chili à la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine. Nous espérons également que Cuba se joindra prochainement à ce régime, ainsi que le Guyana et Saint-Kitts-et-Nevis.

Il est également nécessaire de souligner le projet de Convention sur les armes chimiques, issu de 20 années d'efforts de la Conférence du désarmement. Bien que la Convention soit sans aucun doute susceptible d'être améliorée, le Mexique espère qu'elle permettra l'élimination de l'un des moyens de destruction de masse les plus condamnables.

La Conférence de Rio en juin dernier a été un pas essentiel vers une plus grande prise de conscience au niveau mondial de la relation qui existe entre les problèmes de l'environnement et ceux du désarmement.

Cette Assemblée générale a la responsabilité de créer les mécanismes institutionnels permettant le suivi, la promotion et le perfectionnement de l'application du Programme Action 21 adopté à Rio. La création de la Commission sur le développement durable est une question essentielle de notre ordre du jour.

M. Solana (Mexique)

A cet égard, je voudrais faire trois observations : la première est que cette commission ne devra pas se contenter de réviser les succès obtenus à Rio de Janeiro, mais qu'elle devrait devenir une instance de haut niveau permettant la mise à jour et le perfectionnement des propositions visant à promouvoir le développement et la protection de l'environnement. La deuxième observation concerne le mandat dont elle est investie pour superviser et développer les engagements pris en matière de financement. Nous ne réussirons pas grand-chose dans la lutte pour le développement durable de la planète si les pays les plus nantis et les plus grands pollueurs n'augmentent pas le montant des ressources destinées à arrêter la destruction de l'environnement. La Commission conçue par cette assemblée devra faire en sorte que celui qui pollue paie.

Enfin, la suite des accords de Rio exige un secrétariat compétent. Nous espérons un petit groupe, mais de haut niveau, ayant un accès direct au Secrétaire général et doté d'un mandat clair évitant le chevauchement des fonctions avec d'autres instances.

Nous vivons une phase caractérisée par le profond respect des droits de l'homme et de la démocratie en tant que bases fondamentales de la paix, de la liberté et de la dignité de l'homme. La défense des droits de l'homme se trouve toujours au centre de l'attention de notre organisation.

Toutefois, nous sommes préoccupés par la volonté de privilégier certains aspects des droits de l'homme au détriment de certains autres. Seule une vision intégrale des droits de l'homme nous permettra de faire en sorte que leur défense ne soit pas partielle ou motivée par des intentions interventionnistes voilées.

L'Organisation a la possibilité de devenir la pierre angulaire d'un nouvel ordre international digne de ce nom. Nous avons la responsabilité, face aux générations futures, de leur transmettre une organisation garantissant la paix et créant les autres conditions nécessaires pour le développement de toutes les nations.

La coopération internationale pour le développement ne peut pas être abordée à partir d'une seule perspective. Nous ne devons pas la concevoir uniquement comme un complément des actions destinées à résoudre les conflits,

M. Solana Morales (Mexique)

ni la réduire à des programmes d'assistance technique. De même, des recommandations générales sur la libération commerciale et la compétitivité interne et internationale ne suffisent pas.

Les priorités sont claires : il faut en finir avec la pauvreté extrême et créer les conditions permettant à tout être humain d'avoir de réelles possibilités de développement. Il est indispensable pour cela d'engager un vaste travail de coordination des politiques économiques et de manifester une volonté de faire du droit international la référence obligatoire régissant les relations entre les peuples.

Le droit international est un élément de cohésion qui permettra d'édifier le véritable ordre international de la fin du siècle. Notre organisation devra assumer avec la plus grande clarté, le plus grand dévouement et le plus grand courage le rôle dirigeant à l'échelle mondiale pour la défense des droits des hommes. Le respect de la juridiction interne des Etats est la base de notre existence civilisée et pacifique.

Le Mexique rejette avec la plus grande énergie la prétention qu'aurait tout Etat d'appliquer ses lois au-delà de ses frontières. Il est impossible de justifier d'un point de vue juridique les atteintes à l'ordre juridique d'un autre pays sous prétexte de faire respecter son propre droit. Tous les Etats doivent soumettre leurs actes aux normes et aux accords souverainement conclus. C'est la seule manière durable de soutenir les changements d'un ordre mondial en transition.

Le Mexique souligne, en cette instance universelle, son engagement indéfectible envers la nécessité de renforcer de plus en plus le droit international.

ALLOCUTION DE M. HANS BRUNHART, CHEF DE GOUVERNEMENT ET MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGERES DE LA PRINCIPAUTE DE LIECHTENSTEIN

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein.

M. Hans Brunhart, chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Hans Brunhart, chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. BRUNHART (Liechtenstein) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de votre élection, qui prouve que les Etats Membres font confiance à vos qualités de diplomate pour mener à bien les travaux de cette session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur l'appui de la délégation du Liechtenstein.

A votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samir Shihabi, je voudrais exprimer notre reconnaissance pour la façon remarquable dont il a mené les affaires de l'Assemblée générale pendant la quarante-sixième session.

En outre, je saisis cette occasion pour rendre hommage à vous, Monsieur le Secrétaire général, qui vous efforcez de rendre l'Organisation des Nations Unies mieux à même de relever les nouveaux défis qui se posent depuis les profonds changements survenus dans le monde. Nous espérons que, sous votre direction, en accord et en étroite coopération avec les Etats Membres et les autres organes et institutions des Nations Unies, l'Organisation continuera à s'acquitter efficacement de ses importantes responsabilités. J'espère qu'il s'établira une coopération étroite entre vous et mon pays.

Il y a deux ans, le Liechtenstein est devenu le cent cinquante-neuvième Etat Membre des Nations Unies. Pour mon pays, ce fut l'aboutissement de sa volonté de devenir un partenaire égal au sein de la communauté internationale des Etats et de partager la responsabilité qui nous incombe à tous de régler les problèmes mondiaux et régionaux.

Ces deux années ont été marquées par des changements politiques radicaux. A la suite de ces changements, 20 nouveaux Membres ont été admis à

M. Brunhart (Liechtenstein)

l'Organisation des Nations Unies depuis 1990. En conséquence, le Liechtenstein aimerait tout particulièrement souhaiter la bienvenue aux pays qui sont devenus Membres des Nations Unies cette année : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Croatie, République de Moldova, Saint-Marin, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

Depuis son entrée aux Nations Unies, le Liechtenstein s'est efforcé d'être un Membre actif, même si en tant que petit pays ses possibilités sont très limitées. Nous remercions les Etats Membres de la compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard de notre situation particulière.

Tous les Etats, grands et petits, puissants ou non, ont besoin des Nations Unies. Les petits Etats, toutefois, ont des raisons spéciales de vouloir appartenir à l'organisation mondiale; il y a notamment le fait que les Nations Unies reposent sur le respect universel du droit des nations. La souveraineté, surtout celle d'un petit Etat, ne peut être protégée et garantie que lorsque tous les Etats, les plus grands et les plus puissants d'entre eux notamment, respectent le droit international. Nous avons confiance en les Nations Unies, mais nous savons aussi que l'Organisation ne peut pas régler tous les conflits. Par contre, elle peut fixer des normes de comportement civilisé entre nations.

Pendant un bref moment, après la guerre froide, nous avons cru que nous allions connaître une période de changements et de soulèvements presque exclusivement positifs. Des gouvernements démocratiques remplaçaient des régimes autoritaires, et des millions de gens conquéraient la liberté dont ils avaient été si longtemps privés. Mais cela n'a pas duré. Aujourd'hui, la communauté internationale des Etats est confrontée à tout autant de problèmes : au lieu de se dissiper, le conflit Nord-Sud s'aggrave; des conflits régionaux causés par des divergences ethniques, religieuses, sociales et culturelles deviennent critiques; et la détérioration de l'environnement menace et nous et les générations futures.

Simultanément, cependant, les espoirs et les perspectives se sont multipliés de voir l'Organisation des Nations Unies jouer davantage le rôle qui lui a été conféré à l'origine. Maintenant qu'ils sont libérés du poids de l'affrontement entre les superpuissances, nos peuples et nos nations sont plus conscients de l'interdépendance mutuelle du monde. Toutefois, nous sommes toujours divisés sur l'ordre à donner aux problèmes que les Nations Unies

M. Brunhart (Liechtenstein)

doivent examiner en priorité. Il est évident que les structures d'une organisation créée il y a 47 ans doivent être adaptées aux réalités et aux nouvelles exigences de cette époque de grands bouleversements.

C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, "Agenda pour la paix" (A/47/277), qui, nous estimons, fournit une base utile aux efforts qui sont faits pour améliorer l'aptitude des Nations Unies à instaurer et maintenir la paix dans le monde. Nous pensons notamment que les propositions concernant la diplomatie préventive, figurant au chapitre III du rapport, méritent d'être étudiées minutieusement afin de trouver les moyens de prévenir les conflits ou d'en empêcher l'escalade.

Les conflits internes sont devenus un singulier défi pour la communauté des Etats. Les divergences ethniques, sociales ou religieuses provoquent souvent l'instabilité régionale. Nous savons que certains des nouveaux Etats Membres des Nations Unies, en particulier, connaissent une situation économique et politique extrêmement difficile.

Le Liechtenstein aimerait à cet égard dire toute sa sympathie aux victimes du conflit en Bosnie-Herzégovine. La guerre provoquée par l'agression de la Serbie et du Monténégro entraîne d'énormes souffrances humaines dans ce pays. C'est avec une profonde préoccupation que nous prenons connaissance des rapports continuant à faire état de violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire international, dont toutes les parties au conflit sont responsables. Le massacre d'êtres humains innocents et la destruction d'un héritage culturel irremplaçable doivent cesser. Chacune des parties doit immédiatement s'efforcer d'arriver à un règlement pacifique de leurs difficiles problèmes. Nous appuyons la déclaration de principes publiée à l'issue de la Conférence de Londres, qui s'est tenue les 26 et 27 août 1992, et le cadre arrêté par les participants à la Conférence pour rechercher une solution politique d'ensemble à la crise. Nous espérons que la volonté politique manifestée à Londres se traduira par des actes concrets et que les négociations complémentaires qui ont lieu à Genève produiront bientôt des résultats positifs.

C'est dans ce contexte que je voudrais évoquer l'initiative que le chef d'Etat de la Principauté de Liechtenstein, S. A. S. le Prince Hans-Adam II, a présentée dans la déclaration qu'il a faite à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

M. Brunhart (Liechtenstein)

A cette occasion, Son Altesse Sérénissime a évoqué la nécessité de trouver des moyens de favoriser des solutions pacifiques aux nombreux conflits qui prennent leurs sources dans les tensions qui existent entre des communautés au sein d'un Etat. Son Altesse Sérénissime a estimé que de telles solutions devaient être recherchées dans le cadre du principe de l'autodétermination.

Le Liechtenstein est conscient de l'attention déjà accordée par l'ONU - et même par d'autres organes - au principe de l'autodétermination. Nous reconnaissons le grand effort international consacré à cette question dans le passé.

Le droit à l'autodétermination, en tant que principe, est maintenant universellement reconnu. Je rappellerai non seulement que l'autodétermination est un des fondements de la Charte, mais aussi que la plupart des Etats représentés à l'Assemblée sont déjà sujets à certaines obligations juridiques spécifiques dans ce domaine, en vertu de l'article 1 de chacun des grands Pactes de 1966 relatifs aux droits de l'homme. On y reconnaît officiellement et de façon juridiquement contraignante que :

"Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel."

Malgré cela, à quelques exceptions notables près, la mise en oeuvre concrète et pacifique de ce principe a souvent été insuffisante. Des tensions entre différentes communautés au sein d'un Etat ou entre ces communautés et l'Etat lui-même persistent dans de nombreuses parties du monde. Malheureusement, elles ont abouti, dans plusieurs cas, à des éruptions de violence grave. Outre les souffrances humaines qui en résultent, ces tensions et cette violence se répercutent souvent sur des Etats voisins et peuvent avoir de plus vastes conséquences sur le maintien de la paix internationale dans son ensemble. Beaucoup peut être fait pour tenter de limiter les souffrances après l'éclatement de la violence. Mais combien serait-il préférable de s'attaquer aux racines du problème - qui se trouvent souvent dans les frustrations qu'éprouvent des communautés spécifiques auxquelles on conteste le droit légitime d'exprimer leur identité et leurs aspirations communautaires.

M. Brunhart (Liechtenstein)

Je suis heureux d'affirmer que la déclaration faite l'année dernière par Son Altesse Sérénissime a suscité l'intérêt de diverses délégations. Au cours de l'année écoulée, nous avons entrepris de larges consultations et tiré de réels bénéfices des suggestions constructives que des délégations ont eu l'amabilité de faire. Nous sommes très reconnaissants à tous les gouvernements de l'intérêt qu'ils ont manifesté. Nous avons aussi fait appel aux vues de spécialistes indépendants et en avons tenu compte.

C'est dans ce contexte que le Liechtenstein estime que la communauté internationale, par l'intermédiaire de cette assemblée, devrait prendre des mesures pour rendre plus concret le droit à l'autodétermination et, ce faisant, de contribuer à éviter de futurs conflits. Nous sommes convaincus qu'il est temps que la communauté internationale, par l'entremise de l'ONU, offre une perspective réaliste en établissant un cadre pratique au moyen duquel les communautés peuvent exprimer leurs qualités spécifiques.

Un tel cadre pratique devrait satisfaire quatre demandes principales.

Premièrement, il devrait exister des formes souples et graduelles d'autodétermination comportant différents niveaux d'autonomie, compte tenu des différents besoins des diverses communautés et des Etats dont elles font partie. Une communauté subdivisée qui permet à ses différentes composantes de poursuivre à leur manière l'objectif commun peut parfois être une très bonne expression du principe de l'autodétermination.

Deuxièmement, les communautés invoquant le principe de l'autodétermination devraient renoncer à recourir à la violence et s'engager à poursuivre leurs objectifs par des moyens uniquement pacifiques.

Troisièmement, une aide pour la mise en oeuvre réelle du principe de l'autodétermination devrait être disponible grâce à des processus indépendants.

Quatrièmement, un équilibre adéquat devrait être maintenu entre l'autodétermination et l'intégrité territoriale des Etats.

Si toutes ces conditions sont réunies, nous estimons que la communauté internationale doit reconnaître que l'autodétermination est un attribut inhérent à toutes les communautés qui possèdent une identité sociale et territoriale caractérisée. Cela signifie le libre choix par chaque communauté de son avenir politique, social, économique et culturel, conformément à l'intérêt réel de ses membres.

M. Brunhart (Liechtenstein)

Il faut souligner que l'autodétermination ne se traduit pas nécessairement - ou même principalement - par une démarche vers le statut d'Etat indépendant. Une indépendance indiscriminée entraînerait la fragmentation de la communauté internationale et ne respecterait pas suffisamment l'intégrité territoriale des Etats. En fait, la pleine indépendance représente, ne serait-ce que pour des raisons purement pratiques, l'issue la moins probable dans la plupart des cas.

Le respect de la diversité peut s'exprimer adéquatement d'autres façons. L'autodétermination peut prendre différentes formes, selon ce qui est le mieux adapté aux conditions particulières de chaque communauté et de chaque Etat.

Il est important de conserver la souplesse essentielle du concept. Mais, dans tous les cas où il existe une communauté dotée d'une identité distincte suffisante, il semble juste de reconnaître un certain niveau fondamental d'autonomie. Je veux parler de questions aussi élémentaires que la non-discrimination contre la communauté et ses membres, leur liberté de mettre en pratique leurs caractéristiques communautaires distinctes et leur participation aux affaires publiques d'une manière appropriée, notamment en ce qui concerne les questions directement liées aux intérêts de la communauté. S'engager à reconnaître un degré aussi modeste d'autonomie à toutes les communautés qui le méritent ne devrait pas créer de graves problèmes à quelque Membre de l'ONU que ce soit.

Des niveaux plus élevés d'autonomie seraient appropriés pour des communautés dont la situation particulière démontre leur aptitude à les exercer. Mais il ne serait guère réaliste pour l'ONU d'essayer de définir des conditions obligatoires détaillées pour l'autodétermination de communautés possédant nombre de caractéristiques spécifiques et qui sont établies au sein d'Etats dont les origines sont si diverses. Tout ce qui dépasserait le niveau fondamental d'autonomie dont je viens de parler devrait être préférablement élaboré sur une base facultative et ponctuelle, car les circonstances sont si diverses qu'il serait préférable de les traiter selon leurs propres mérites.

M. Brunhart (Liechtenstein)

Néanmoins, il serait bon que l'ONU indique le genre d'éléments supplémentaires qui pourraient trouver place où existent les niveaux les plus élevés d'autonomie. Ces éléments d'autonomie accroîtraient graduellement le degré avec lequel la communauté gère ses propres affaires, mais seraient mis à la disposition des seules communautés ayant une expérience satisfaisante - et même dans ce cas, seulement si l'Etat concerné est prêt à accepter le niveau plus élevé d'autonomie de la communauté.

Dans ce domaine complexe, il est difficile de croire que tout principe ou processus généraux pouvant être acceptés internationalement seront mis en oeuvre sans susciter de problème dans des cas particuliers. Nous devrions donc envisager de recourir à certaines procédures si des problèmes devaient surgir dans l'application du principe de l'autodétermination et dans le règlement pacifique de tout litige éventuel.

M. Brunhart (Liechtenstein)

Un certain nombre de délégations avec lesquelles nous avons discuté de ces idées de façon générale ont suggéré qu'il serait bon que la question - qui tout en étant de grande importance politique est également d'une complexité technique considérable - fasse l'objet d'un examen plus approfondi de la part d'un groupe d'experts de manière à favoriser les progrès qui pourraient éventuellement être réalisés ici même à l'Assemblée générale.

Voilà pourquoi nous en avons conclu que le moyen le plus approprié serait que le Gouvernement du Liechtenstein invite chaque gouvernement représenté à l'Assemblée générale - et cela inclut ceux qui sont présents à titre d'observateurs - à nommer un expert indépendant à participer à une réunion informelle d'experts au Liechtenstein, en mars prochain. Nous espérons que les experts qui participeront à cette réunion seront en mesure de nous aider à préciser les idées avancées à l'origine par Son Altesse Sérénissime à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous pensons que les experts nommés pour y participer le feront à titre personnel, car nous croyons qu'en adoptant les procédures qui évitent d'engager les gouvernements, nous avons de meilleures chances de parvenir à une discussion constructive et sérieuse. Les invitations à nommer des experts pour participer à cette réunion seront expédiées au cours de la présente session. A la lumière des opinions exprimées à la réunion d'experts, le Gouvernement du Liechtenstein devra alors décider comment revenir à l'Assemblée générale, peut-être à sa prochaine session en 1993, avec des propositions visant à faire avancer l'initiative introduite l'année dernière par Son Altesse Sérénissime.

Maintenant que la communauté internationale progresse sur la voie de la prévention des conflits violents entre les Etats, il devient d'autant plus important que nous recherchions ensemble des moyens d'éviter les conséquences non moins inhumaines des guerres civiles entre les communautés à l'intérieur d'un Etat. En informant l'Assemblée de la manière dont nous réfléchissons à cette question importante, j'espère que j'ai pu démontrer la profondeur de notre souci de trouver un moyen de maîtriser une source majeure de violence et de souffrance humaine considérables dans le monde d'aujourd'hui.

Puis-je exprimer l'espoir que le nouvel esprit de coopération au sein des Nations Unies va nous permettre de nous acquitter de la responsabilité qui nous a été confiée et à trouver des solutions de consensus aux problèmes

M. Brunhart (Liechtenstein)

multiples auxquels nous avons à faire face. Ma délégation est prête à apporter sa contribution pour réaliser, en coopération efficace avec d'autres délégations, les objectifs des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

M. Hans Brunhart, chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein, est escorté depuis la tribune.

M. BOUNKOULOU (Congo) : C'est consciente du tournant considérable intervenu dans le monde et aux Nations Unies que la délégation de la République du Congo aborde les travaux de cette quarante-septième session de l'Assemblée générale que vous avez l'honneur et le privilège de présider. Permettez-moi, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre élection unanime à la présidence. Le choix fait par l'Assemblée générale, en même temps qu'il reflète la haute estime et le prestige dont jouit sur la scène internationale la Bulgarie, votre pays, est également un hommage rendu à votre expérience et à vos qualités personnelles.

Je tiens aussi à renouveler l'expression de notre profonde gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. l'Ambassadeur Samir Al Shihabi, du Royaume d'Arabie saoudite, qui a dirigé avec compétence la quarante-sixième session.

Quant à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies, ma délégation voudrait l'assurer de son entière coopération.

Dans cet élan, j'aimerais enfin souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Membres dont l'admission renforce davantage l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

J'ai plaisir à dire que la délégation de la République du Congo sera heureuse de travailler avec eux durant la quarante-septième session et dans l'avenir.

La guerre froide a vécu. Sur ses ruines laissées par plus de 40 années de tension extrême, les Etats aussi bien que le système des Nations Unies tentent d'organiser sur la planète un nouvel ordre, plus démocratique, plus humain.

M. Bounkoulou (Congo)

Portée par cette conjoncture mondiale qui n'a cessé depuis de galvaniser partout l'esprit de réforme, l'Organisation des Nations Unies subit en tant qu'institution un processus de changement. Elle a entrepris par conséquent, d'inscrire des initiatives majeures dans le domaine de la coopération au développement, comme dans le domaine des opérations de maintien de la paix et du rétablissement de la paix.

Quelles idées nouvelles émergent? Quelles sont leurs chances de succès? Quels risques pour les droits de l'homme, pour la démocratie, devant les défis de la pauvreté croissante, de la dette du tiers monde, de la pandémie de SIDA, de la drogue, des haines ethniques et religieuses, et aussi devant les catastrophes écologiques et celles résultant, en cette fin de siècle, de l'explosion de la population mondiale?

Ainsi qu'on l'a écrit, la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 31 janvier 1992 est la première que le Conseil ait jamais tenue au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement. Ce sommet a symbolisé dès lors la fin d'une ère de discorde qui longtemps paralysa l'Organisation des Nations Unies. On comprend que, désormais, l'Organisation internationale se cherche. Elle entend renforcer sa capacité dans les différents domaines, de même qu'elle veut accroître son efficacité dans le respect des dispositions de la Charte.

L'Afrique et les pays en développement sont partie prenante à la réforme. Celle-ci ne s'inscrit-elle pas dans le cadre d'un nouvel universalisme rendu plus pressant et dont le but demeure la satisfaction des besoins fondamentaux? Songeons à l'épanouissement aussi bien de la dignité, des droits de l'homme, qu'au bien-être économique et social de tous les peuples.

Pour l'Afrique plus particulièrement, l'aide extérieure apparaît comme un principe de base. Mais elle constitue aussi, dans une large mesure, le point de départ de son développement. C'est pourquoi l'Afrique restera attentive aux propositions subtiles porteuses de la marginalisation de ses rapports avec le système mondial. Ainsi, dans ce jeu nouveau des intérêts qui entend traduire une nouvelle culture au sein de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique a tout à gagner à préserver, par exemple, le rôle déterminant que l'Organisation des Nations Unies tient des dispositions pertinentes de la Charte dans le domaine de la coopération pour le développement économique et social.

M. Bounkoulou (Congo)

De tous les temps, les gouvernements que nous avons l'honneur de représenter se sont donné le droit de conduire les hommes en se créant les devoirs de mener de front l'immédiat, le conjoncturel, les lendemains et l'avenir. L'ambition première demeure de travailler à l'éclosion de sociétés meilleures, qui proposent au citoyen, dans son individualité comme dans son insertion à la collectivité, moins d'aliénation et de contraintes, mais plus de connaissances et plus de liberté.

Il est remarquable que, dans ce combat permanent pour l'homme et la société, la communauté des nations, rassemblées au sein de l'Organisation des Nations Unies, accompagne les efforts nationaux par une assistance appropriée.

Le débat général, anobli par sa solennité, véhicule un écho profond dans les opinions publiques du monde entier. Il est à cet égard un apport majeur d'espoir. Les demandes auxquelles l'Organisation doit maintenant satisfaire sont sans précédent. Comme l'écrit M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

"C'est à compter de 1987 que se discerne un changement d'échelle et de portée dans les activités de l'Organisation. Pour la première fois depuis bien des années, l'accord a en effet pu se faire ... sur une vaste gamme de questions, marquant ainsi la fin de la guerre froide."

(A/47/1, par. 14)

Aujourd'hui donc, plus que naguère, le débat à l'Assemblée générale est riche, riche de matières variées qui illustrent l'élargissement du rôle de l'Organisation.

En réalité, il s'agit généralement de nouveaux défis modernes qu'il appartiendra aux Etats Membres de l'Organisation de relever. Cet état de choses alarmant en lui-même reste tempéré par la dissipation consommée de certains des problèmes. Diverses expériences nationales, faites d'opportunités, d'espérances, ont, en outre, pris dans les années récentes une certaine ampleur et un véritable sens par rapport à la liberté et à la vie démocratique retrouvée de différentes nations.

Je me félicite encore une fois que les Nations Unies contribuent activement à ces efforts de démocratisation des nations, dont le rapport sur les activités de l'Organisation, déjà cité, aborde la période de l'indépendance. J'aimerais m'attarder sur le cas spécifique des institutions de mon pays, le Congo.

M. Bounkoulou (Congo)

Concrètement, la République du Congo s'achemine vers une démocratie élargie, plus participative, vers l'épanouissement des potentialités intellectuelles et morales de l'homme congolais, vers l'accroissement de la solidarité nationale.

La décentralisation, qui est la pièce maîtresse de la nouvelle politique du professeur Pascal Lissouba, premier Président de la République élu démocratiquement, confèrera à la fois aux régions des compétences administratives en matière d'aménagement et de développement économique. Son coût doit tenir compte d'une double dimension : les aménagements ou constructions des installations administratives; et la promotion de l'initiative, de l'innovation en matière de développement et de l'habitat rural. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus pauvres en leur donnant les moyens d'accéder à une habitation décente, en mettant l'accent sur les matériaux locaux de construction, l'adduction d'eau et l'assainissement, la santé de la famille, l'éducation des enfants en bas âge et sur les activités génératrices de revenus.

Par l'exercice principal du suffrage universel, les Congolais ont accompli, au cours de cette année, à l'occasion de scrutins successifs, libres et honnêtes, leurs devoirs de citoyens actifs, sous la supervision d'observateurs internationaux, à qui mon gouvernement, par ma voix, exprime sa profonde gratitude pour l'assistance, combien bénéfique, qu'ils ont apportée à notre pays. L'aboutissement heureux de ces élections augure aujourd'hui une ère nouvelle, celle de la démocratie, à laquelle notre peuple est désormais attaché.

L'opinion publique congolaise, revigorée par une presse nationale renaissante, a contribué effectivement à faire reculer la violence politique. En définitive, le Congo s'est engagé dans une réforme significative des structures, à commencer sur le plan institutionnel.

La nouvelle Constitution du Congo, adoptée par référendum le 15 mars 1992, durant la période de transition issue de la Conférence nationale, accroît en effet les libertés dans tous les domaines. Près de 45 articles composent le titre II de la Constitution : "Des droits et libertés fondamentaux". Notre Constitution organise, par ailleurs, des pouvoirs publics équilibrés et tend à asseoir une solidarité et une équité renforcées.

M. Bounkoulou (Congo)

L'établissement, non dénué de risque, de la démocratie au niveau local a fourni aux Congolais le premier test concluant. Furent élus au suffrage universel des conseillers municipaux, des conseillers de district et des conseillers de région. En dépit des "couacs" inévitables, mais sans grande portée, le système a fonctionné globalement de manière satisfaisante.

Il importe de souligner l'adhésion populaire aux nouveaux fondements politiques, économiques, sociaux et culturels sur lesquels, après 30 années d'errance, repose désormais la nouvelle légitimité politique dans mon pays. Un parlement bicaméral a été élu, avec prédominance de la première chambre, l'Assemblée nationale, devant laquelle le Gouvernement est responsable. Son fonctionnement conforte le laborieux processus électoral congolais.

L'aboutissement de ce processus s'est matérialisé lors de l'élection présidentielle des 2 et 16 août 1992. Cette phase finale a mis en lumière aisément, pour une opinion publique qui longtemps en était sevrée, le jeu complexe des partis politiques multiples et leurs stratégies des alliances. Le scrutin présidentiel était à deux tours. Il fut âprement disputé. Les électeurs congolais ont voté sans contrainte, dans le secret de l'isoloir. Le professeur Pascal Lissouba a été élu Président de la République du Congo.

Alors que s'achève, dans le soulagement quasi général, la transition de 14 mois, les Congolais méditent le message du Président de la République, S. E. le professeur Pascal Lissouba. Des raisons d'espérer, nombreuses, existent aujourd'hui. Pour notre pays, il y a avant tout, proclame le message, l'irrésistible poussée démocratique, laquelle a libéré les énergies et les enthousiasmes. Tout redevient possible.

Le nouveau rendez-vous avec l'histoire suggère la rupture d'avec un développement fondamentalement basé sur les facteurs externes à la société civile, tels que l'aide internationale, l'amélioration négociée ou imposée des termes de l'échange, les investissements étrangers et l'intervention prépondérante de l'Etat.

L'idée nouvelle est que le développement économique et le progrès social peuvent reposer principalement sur le sens de l'initiative, la créativité des individus et de la collectivité, sur leur capacité à entreprendre, à innover et à mieux gérer les ressources humaines et les richesses du Congo.

M. Bounkoulou (Congo)

Comme on peut le constater, les ambitions du Congo sont hardies.

Conscient de la dimension de la tâche, le Président de la République du Congo déclarait à ce propos :

"La conception de la démocratie aujourd'hui peut paraître comme un cadeau. Il s'agit d'une culture et toute culture est métissage. Ainsi, nous nous devons, grâce à notre propre culture, qui implique la recherche méthodique et volontaire du consensus, d'atténuer les aspects inhumains, voire difficilement tolérables, de la démocratie forgée sous d'autres cieux."

Et M. le Président de la République de se demander :

"Que sont les lois sans les moeurs?"

C'est pourquoi il en appelle au

"respect des biens de la collectivité et à l'amour du travail. Le respect attendu de nos partenaires est," poursuit-il, "à ce prix, même s'il doit nécessairement reposer sur la consolidation de nos liens avec nos partenaires habituels."

M. Bounkoulou (Congo)

Dans cet effort nécessaire de redressement, le Gouvernement d'union nationale et le peuple congolais sauront tirer le meilleur parti de la coopération avec les pays industrialisés, les organisations internationales, y compris les organisations non gouvernementales, ainsi que de l'apport de modes nouveaux de coopération "sans frontières" entre villes, régions et entreprises du Nord et du Sud.

L'Assemblée ne sera pas surprise de m'entendre évoquer à présent quelques grands problèmes qui interpellent la communauté internationale, et par conséquent l'Organisation des Nations Unies. Il est naturel que chaque Etat Membre se demande : Que faire? Par où commencer? Le débat général nous paraît une excellente occasion d'assembler les éléments de réponse à partir des propositions, des volontés individuelles d'action ou d'abstention.

Quelle est notre attitude dans ces moments de grands bouleversements politiques et idéologiques. Soulignons que le Congo partage le point de vue selon lequel il est essentiel que les Nations Unies demeurent une tribune privilégiée pour l'analyse et la formulation conceptuelle, notamment des problèmes socio-économiques. Dans un esprit de partenariat renouvelé, l'Organisation des Nations Unies doit constituer en effet l'institution appropriée pour oeuvrer à des solutions globales. Ces solutions doivent prendre en compte les dimensions politiques, humanitaires et socio-économiques des problèmes mondiaux. Ma délégation souscrit à cette approche, notamment en ce qui concerne l'aide, le commerce, le transfert de technologies, les prix des produits de base et l'allégement de la dette.

Le sentiment prévaut désormais qu'une occasion nouvelle se présente à l'Organisation des Nations Unies pour espérer atteindre les objectifs de la Charte, notamment le maintien de la paix, le rétablissement de la paix, et l'on ajoute depuis la réunion au sommet du Conseil de sécurité, la promotion de la diplomatie préventive. Malgré tous les scepticismes, il y a lieu pour les Etats Membres de préserver cette flamme allumée le 31 janvier dernier à New York. Ma délégation ne peut que s'associer aux propos avisés entendus à cet égard à cette tribune.

Il faut hélas reconnaître que la fin de la guerre froide n'a pas mis fin aux antagonismes anciens. Après tant d'événements porteurs de promesses et d'espoirs, on a vu, au coeur de l'Europe, surgir soudain la crise yougoslave.

M. Bounkoulou (Congo)

En Afrique, outre l'intensification de la violence en Afrique du Sud, le difficile accouchement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, les drames libérien et somalien entretiennent nos craintes sur la déstabilisation de nombre d'Etats. Toutes ces préoccupations, comme les représentants s'en doutent bien, pèsent sur la sécurité sous-régionale.

Est-il encore acceptable dans un monde riche de droits et de libertés que tous les peuples n'en bénéficient pas réellement? La poursuite dans l'indifférence des conflits de clans ou ethniques, accompagnés de crimes de guerre, peut glisser vers l'extermination de dizaine de milliers de personnes. Ici, en Europe, on meurt au nom d'une idéologie. Là, en Somalie, dans l'extrême est du continent africain, la situation est plus tragique encore. La sécheresse, en conjonction avec l'aveuglement meurtrier des clans qui se disputent des lambeaux de pouvoir, fait des milliers de victimes. Il faudrait davantage d'aide internationale. Et c'est le lieu de louer une fois de plus l'action des Nations Unies. Il importe aussi de relever le rôle des organisations non gouvernementales dans leurs oeuvres quotidiennes au service de l'être humain, en signe de solidarité avec l'homme considéré dans son universalité d'être raisonnable.

Le tableau n'est pas que sombre, à en juger par les lueurs d'espoirs venant des pourparlers en cours, par exemple au Libéria et au Moyen-Orient.

Dans le cas de la question de l'Afrique du Sud, il importe que toutes les parties s'entendent pour mettre fin à la violence et fassent preuve de retenue. Les parties doivent coopérer en vue d'une reprise aussi rapide que possible du processus de négociations. La plus récente évolution ces dernières semaines, laisse espérer qu'il en sera bientôt ainsi. En tout état de cause, la République du Congo appuie les initiatives et tous les efforts entrepris par la communauté internationale en vue de trouver une solution heureuse à ces questions. C'est dans cet esprit que, malgré sa situation économique difficile, le Congo contribue à différentes opérations dans le cadre des Nations Unies. Récemment, notre participation à l'UNAVEM II en Angola n'a été que le parachèvement d'une présence enregistrée de bonne heure à l'UNAVEM I.

De même, mon pays soutient les initiatives et décisions portant sur la réduction des armements, l'arrêt des essais nucléaires et les efforts tendant à favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques.

M. Bounkoulou (Congo)

La promotion des mesures de confiance, de la paix et de la sécurité demeure une préoccupation permanente de nombreux Etats, et en particulier des Etats de la sous-région de l'Afrique centrale. Dans cet esprit, au mois de mai dernier, a été créé, sous les auspices des Nations Unies, le Comité consultatif permanent pour les questions de sécurité, devenant ainsi un nouvel instrument de leur système de coopération sous-régionale.

Si nous devons unir nos efforts pour vaincre la guerre, il n'est pas vrai de croire que les peuples qui ne vivent pas la tourmente de la guerre, connaissent nécessairement la paix aujourd'hui. Un regard circulaire sur la carte de la planète donne en effet la démonstration inverse. L'Afrique, par exemple, subit la sécheresse, la famine, la maladie. Une image atroce qui interpelle la communauté des nations.

L'on sait qu'avec les questions de maintien de la paix, de l'abus des drogues, de l'environnement et de l'assistance humanitaire, l'Afrique constitue l'une des cinq priorités de l'Organisation des Nations Unies dans la décennie 90. Toutefois, depuis l'adoption, le 18 décembre 1991, du Nouvel agenda des Nations Unies pour le développement et le redressement économique de l'Afrique, la mise en oeuvre de ce programme basé sur un nouveau partenariat accuse paradoxalement un manque de priorité. Cette situation mérite qu'on s'y penche.

L'Europe, l'Amérique et l'Asie, face aux problèmes de l'abus des drogues, proposent une autre image douloureuse et dévastatrice des peuples de ces continents. Comment vaincre tous ces défis et d'autres - la pandémie du SIDA - sans une coopération, une solidarité entre Etats.

Il est un fait indéniable : la quête de la démocratie est aujourd'hui universelle. Cette prise de conscience doit être considérée comme un progrès immense au service de la paix et de la sécurité dans le monde. Pour les pays en développement, la réflexion doit désormais porter sur l'avenir et le devenir de cette démocratie; autrement dit, sur la consolidation des acquis obtenus avec l'avènement de système démocratique dans bon nombre de pays. En d'autres termes, démocratie et développement sont indissociables. Ce n'est qu'en liant les deux aspects de la question que nous tirerons les bénéfices des changements que nous reconnaissons tous aujourd'hui comme qualitatifs à l'aube du troisième millénaire.

M. ABDULLAH (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dès l'abord adresser mes plus chaleureuses félicitations à M. Ganev, de la Bulgarie, pour son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Grâce à son expérience et sa compétence, je suis convaincu qu'il conduira l'Assemblée au succès.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance à son prédécesseur, M. Samir S. Shahibi, qui s'est consacré à sa tâche avec un entier dévouement. Il a grandement contribué à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

C'est également un plaisir pour moi, au nom de la Malaisie, de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux délégations des pays qui ont récemment rejoint nos rangs en tant que Membres des Nations Unies.

Au cours des deux ou trois dernières années, nous avons assisté à des événements marquants et à des changements spectaculaires de par le monde. A maints égards, nous sommes à un tournant historique, où nous devons faire des choix décisifs qui vont déterminer l'avenir de l'humanité. Les possibilités existent de développer une nouvelle ère de coopération internationale fondée sur une volonté collective de rechercher le progrès économique et social dans un environnement pacifique et stable. L'espoir est revenu dans la capacité des Nations Unies de jouer un rôle clef dans le maintien de la paix et de la sécurité, tout en étant en même temps le catalyseur dans la relance de la coopération internationale en faveur du développement.

La fin de la rivalité Est-Ouest et les succès remportés par les Nations Unies dans le règlement de différends régionaux ont suscité une euphorie bien compréhensible en ce qui concerne un nouvel ordre mondial. Malheureusement, les événements des deux dernières années ont prouvé que cette euphorie est quelque peu éphémère. Des défis nombreux et complexes, ainsi que des incertitudes, se présentent toujours. Malheureusement, l'aube de la nouvelle ère de l'après-guerre froide ressemble toujours davantage au vieil ordre mondial, caractérisé qu'il était par des conflits ouverts dérivant des heurts entre forces nationalistes et ethniques concurrentes. Certaines parties de l'Europe sont une fois de plus devenues zones de tension et de destruction, avec les affreuses luttes ethniques et nationalistes dans l'ancienne Yougoslavie et dans divers Etats composant l'ancienne Union

M. Abdullah (Malaisie)

soviétique. Il existe aussi des conflits locaux non résolus qui déchirent d'autres parties du monde, en Afghanistan, au Libéria, au Mozambique et en Somalie.

En fait, nos espoirs du début et notre conviction que la fin de la guerre froide encouragerait et permettrait l'avènement d'une meilleure coopération aux Nations Unies s'estompent. L'expérience de ces derniers mois a soulevé de graves inquiétudes quant à certains aspects des tâches des Nations Unies. L'accent est trop souvent mis, par exemple, sur le rôle des Nations Unies dans le maintien de la sécurité internationale et bien moins sur les dimensions économiques et sociales de la paix. Des préoccupations se sont aussi fait jour quant au rôle dominant de certains membres permanents dans le processus de prise de décisions au Conseil de sécurité, qui cherchent à étendre les activités du Conseil à des domaines considérés par beaucoup comme allant au-delà de son mandat.

Il existe aussi un souci grandissant quant au fait que le Conseil de sécurité - notamment ses membres permanents - a tendance à choisir quand et où appliquer des mesures collectives au titre de la Charte pour faire observer la primauté du droit et rétablir la paix et la stabilité internationales. Un exemple évident de cette sélectivité est le cas de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil doit encore répondre aux demandes de plusieurs pays de l'Organisation de la Conférence islamique d'organiser une réunion d'urgence, avec débat officiel, pour examiner la situation en Bosnie-Herzégovine, plutôt que d'invoquer l'Article 42 du Chapitre VII de la Charte. Pour maintenir la primauté du droit, le Conseil devrait mettre un terme à l'agression de la Serbie-Monténégro contre la Bosnie-Herzégovine et devrait entamer une procédure juridique contre les dirigeants serbes et les individus responsables de "l'épuration ethnique" et autres crimes de guerre contre les Bosniaques musulmans et chrétiens.

La Conférence de Londres a encore à prouver son efficacité, et même les dernières mesures du Conseil de sécurité, étendant la taille et le mandat de la Force de protection des Nations Unies en Bosnie, sont limitées à la protection de l'aide humanitaire. La Malaisie est fermement convaincue que l'assistance humanitaire, aussi efficace soit-elle, ne peut mettre fin à l'agression et aux atrocités, qui ont provoqué tant de destructions et de pertes de vies humaines, aussi bien que de courants de réfugiés vers les pays voisins.

M. Abdullah (Malaisie)

Le cas de la Bosnie-Herzégovine a mis en évidence la nécessité de la diplomatie préventive, son importance et sa valeur. Si l'on veut que les Nations Unies jouent un rôle efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est impératif qu'elles aient davantage recours à la diplomatie préventive. La sélectivité ou l'emploi de deux poids deux mesures vis-à-vis des parties engagées pour traiter de conflits potentiels entre elles ne nous conduirait nulle part et n'aurait pour effet que de tourner les Nations Unies en dérision.

Nous sommes tous conscients du fait que la situation dramatique que connaît la Somalie a été longtemps ignorée par le Conseil de sécurité jusqu'à ce que le Secrétaire général appelle le Conseil à la tâche. Des millions de Somaliens ont souffert pendant des mois et beaucoup meurent à l'heure actuelle dans une tragique guerre civile qui échappe à tout contrôle. La Somalie est sous bien des aspects une victime des politiques de guerre froide et elle est maintenant toute seule à se débattre. Dans ce cas, les Nations Unies doivent aider non seulement en apportant une assistance humanitaire - ce qu'elles font - mais également en rétablissant la normalité. La poursuite de la guerre civile en Somalie n'est à l'avantage d'aucun, et nous prions instamment les parties en guerre de régler leurs conflits rapidement et pacifiquement, pour le bien de leur peuple et de leur pays. Il y a un proverbe malaisien qui décrit bien l'inanité d'une telle situation et qui dit : "Le vainqueur devient braise et le vaincu cendres."

Deux questions internationales qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour des Nations Unies sont celles de Palestine et d'Afrique du Sud. Le processus de paix actuel au Moyen-Orient montre quelques signes de progrès, car pour la première fois les négociations sont entrées dans la phase des entretiens de fond touchant au principe de l'échange de terres pour la paix. Le temps est venu pour les Nations Unies de s'engager dans des mesures visant à instaurer la confiance dans les territoires occupés, y compris l'envoi d'observateurs ainsi que l'extension de l'assistance économique et sociale au-delà des efforts actuels limités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), pour aider les Palestiniens pendant la période de transition vers l'autonomie et l'indépendance.

M. Abdullah (Malaisie)

De même, en Afrique du Sud, le processus de changement vers la démocratie et le gouvernement par la majorité est entré dans une impasse, qui appelle de toute évidence les Nations Unies à jouer un rôle plus tangible et plus précis. La Malaisie se félicite de la décision du Conseil de sécurité d'envoyer des observateurs pour aider à établir la confiance et pour faciliter le processus de changement. Mais nous pensons que les Nations Unies devraient être en mesure de faire davantage en étendant les mesures destinées à instaurer la confiance - notamment en rétablissant l'ordre et le droit - ainsi qu'en prenant en considération les besoins des Sud-Africains noirs vivant dans des conditions misérables, longtemps négligés sous le régime d'apartheid.

M. Abdullah (Malaisie)

En ce qui concerne la question du Cambodge, la Malaisie, faisant partie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de la région, s'intéresse particulièrement à la paix au Cambodge, à la stabilité et au bien-être économique de ce pays. Bilatéralement, la Malaisie est prête à conjuguer ses efforts avec ses voisins cambodgiens en matière de coopération économique et technique. Nous appuyons également le rôle de l'Organisation des Nations Unies au Cambodge et nous faisons ce que nous pouvons pour aider et soutenir à la fois l'Organisation dans ses efforts de maintien de la paix. A ce jour, nous avons déjà fourni un total de 1 060 hommes à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). La tâche de l'APRONUC ne sera certainement pas aisée pour faciliter le processus de réconciliation nationale et préparer la voie à la mise en place d'un gouvernement démocratique librement élu. Certaines actions de différents groupes cambodgiens pourraient bien menacer les Accords de paix de Paris. Il est évident que les Accords de Paris doivent être pleinement appliqués et que l'Organisation des Nations Unies est là pour assurer qu'il en soit ainsi. En outre, l'Organisation, représentée sur le terrain par l'APRONUC, doit, en vertu de son rôle unique au Cambodge, gagner l'entière confiance de toutes les parties afin de faciliter la mise en oeuvre des Accords conclus dans le cadre du processus de paix.

La situation en Bosnie-Herzégovine et en Somalie met sérieusement à l'épreuve la crédibilité du concept des Nations Unies en matière de sécurité collective. A un moment où l'on attend tellement du système de sécurité collective des Nations Unies et où l'on compte tant sur lui, il faut examiner d'urgence la Charte et le fonctionnement du système de sécurité collective. Aux termes de l'Article 24 de la Charte, les Membres de l'Organisation confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et le Conseil agit en leur nom. L'ensemble des Membres des Nations Unies a certainement le droit de compter sur la transparence et la conscience qu'a le Conseil de ses responsabilités dans ses travaux et ses actions. Une importante réforme du Conseil en vue de parvenir à une telle transparence, à la conscience de ses responsabilités et à la démocratie n'est que depuis trop longtemps attendue.

M. Abdullah (Malaisie)

La composition actuelle de 15 membres du Conseil doit être portée à un niveau qui soit plus représentatif de la composition générale des Nations Unies dont le nombre s'élève maintenant à 179. La représentation de l'Europe au Conseil est beaucoup plus importante que ne le justifie sa taille. La constitution actuelle du nombre de membres permanents reflète en grande partie la situation telle qu'elle se présentait immédiatement après la deuxième guerre mondiale. Elle est aujourd'hui devenue indéfendable et anachronique. Le droit de veto, qui garantit le rôle exclusif et dominant des cinq membres permanents du Conseil, doit être examiné à nouveau. La Malaisie contribuera à l'examen, sous tous ses aspects, des structures de l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons comme opportune la décision de la dixième réunion du Sommet des non-alignés qui a eu lieu récemment à Jakarta et en vertu de laquelle a été créé un groupe de travail de haut niveau pour poursuivre la restructuration, la revitalisation et la démocratisation des Nations Unies. Nous lui apporterons notre plein appui.

La Malaisie soutiendra également les efforts collectifs de l'Assemblée générale en vue d'étudier le contenu et les incidences de la contribution extrêmement précieuse apportée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la Paix". Nous espérons qu'un examen collectif mené de façon démocratique permettra de définir clairement les principes importants contenus dans le document et les actions envisagées en tant que programme d'action pour l'Organisation des Nations Unies et un ordre mondial en transformation.

Il est temps aussi que nous traitions de la crise financière de l'Organisation des Nations Unies qui est une question des plus pressantes si l'Organisation veut devenir le fondement et le pivot de l'ordre mondial de l'après-guerre froide. Les demandes croissantes présentées à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle entreprenne des opérations de maintien de la paix dans le monde vont au-delà de ses ressources limitées. Les arriérés, tant pour les budgets ordinaires que pour ceux des opérations de maintien de la paix, s'élèvent actuellement à environ 1,75 milliard de dollars des Etats-Unis et ils se répercutent négativement sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses tâches. Le fait que plus de la moitié des arriérés est due par deux des cinq membres permanents nous préoccupe particulièrement.

M. Abdullah (Malaisie)

La Malaisie, comme beaucoup d'autres pays en développement, se félicite des accords bilatéraux auxquels sont parvenus les Etats-Unis et la Russie en ce qui concerne la réduction des armes nucléaires et le contrôle des armements. En tant que ferme défenseur d'un processus de désarmement universel dans le cadre des Nations Unies, la Malaisie accueille avec satisfaction les travaux utiles de la Conférence du désarmement portant sur la convention relative aux armes chimiques qui a été proposée, et nous sommes heureux de nous porter coauteurs du projet de résolution la concernant à la présente session de l'Assemblée générale. La Malaisie est également persuadée que le processus de transparence et d'affermissement de la confiance contribuera à l'objectif général de paix et de désarmement, et nous appuyons l'idée d'un registre des armements de l'Organisation des Nations Unies. Un tel registre, cependant, ne devra pas seulement se limiter aux ventes et aux transferts d'armes classiques, mais il devra aussi comprendre la production et l'accumulation des armes classiques et, en temps voulu, il devra inclure les armes non classiques.

Ses nobles objectifs et le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies en font un centre de coopération internationale approprié en vue d'édifier un nouvel ordre mondial. C'est là, en effet, que les Etats souverains sont des partenaires égaux, et l'Organisation offre donc un bon point de départ pour instaurer la démocratie dans les relations entre Etats et la diplomatie multilatérale. Malheureusement, depuis l'effondrement du communisme, les vainqueurs de la rivalité idéologique ont fait preuve d'une tendance accrue à imposer aux autres leurs valeurs relatives aux droits de l'homme et à la démocratie, non seulement dans la conduite de leurs relations bilatérales mais aussi dans leurs activités au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes. La Malaisie estime que, pour traiter de manière générale et positive les questions relatives aux droits de l'homme, il faut absolument tenir compte des valeurs culturelles et religieuses qui influent sur l'optique et le développement des Etats Membres. Nous attendons avec impatience le moment de participer à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme l'an prochain.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est un instrument important pour le maintien du droit et de l'ordre dans les affaires maritimes

M. Abdullah (Malaisie)

et pour la coopération internationale. En tant qu'Etat du littoral, la Malaisie tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur le Détroit de Malacca qui est utilisé comme voie navigable par les transports maritimes internationaux. Des bâtiments toujours plus grands et plus rapides, capables de transporter des cargaisons d'un volume auparavant inimaginable, encombrant maintenant le Détroit en nombres records. On attend de la plupart d'entre eux qu'ils partagent la même voie navigable étroite avec des bateaux de pêche et un nombre sans cesse croissant d'embarcations de plaisance.

Le trafic international croissant et le passage de grands bâtiments modernes dans nos eaux nous posent sans aucun doute de nouveaux problèmes, représentent des risques et soulèvent des responsabilités. Le passage, notamment, de pétroliers transportant des cargaisons dangereuses et lourdes de risques ajoute encore à nos préoccupations et menace notre environnement. Il y a déjà eu des cas de collisions et du pétrole s'est répandu dans le Détroit, polluant notre mer et nos côtes et compromettant nos ressources marines. La dernière collision dans le Détroit, le week-end dernier, entre deux bâtiments, c'est-à-dire entre un pétrolier et un porte-conteneurs, est un exemple frappant. Quand de tels accidents se produisent, nous devons nous charger du nettoyage, ce qui représente un fardeau financier, et supporter des dommages subits et la destruction de nos ressources maritimes causée par la pollution. C'en est plus que ne peuvent le supporter seuls les Etats pauvres du littoral. Il est évident que nous devons d'urgence nous pencher à nouveau sur le droit et la réglementation maritimes internationaux existants qui s'appliquent au Détroit et que nous trouvions un mécanisme permettant de partager la responsabilité de garantir la sécurité de la navigation ainsi que de lutter contre la piraterie croissante en nous livrant à une surveillance efficace grâce à l'utilisation d'un équipement perfectionné et aux meilleures ressources à notre disposition. Pour atteindre de tels objectifs, la Malaisie ne suggère pas l'introduction de taxes ou l'imposition de droits, mais elle demande que la responsabilité opérationnelle et financière dans de tels cas soit équitablement partagée entre les nations maritimes qui utilisent le Détroit et les Etats du littoral.

M. Abdullah (Malaisie)

Toute tentative d'édification d'un nouvel ordre mondial doit examiner l'injustice croissante du système économique international qui a pour résultat l'accroissement de l'écart Nord-Sud. Le rapport de 1992 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, par exemple, en mettant en lumière l'environnement économique extérieur toujours plus difficile et ses répercussions négatives sur les pays en développement, a souligné que le Nord est essentiellement responsable de cette situation. Le rapport a indiqué que le protectionnisme et les subventions dans les pays développés ont représenté une perte de 500 milliards de dollars américains par an pour les pays en développement, 10 fois plus que ce qu'ils n'ont reçu en aide étrangère. La dette extérieure totale des pays en développement s'est multipliée par 13 au cours des deux dernières décennies, passant de 100 milliards en 1970 à environ 1 350 milliards en 1990.

Alors que l'impasse des Négociations d'Uruguay menées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) n'a pas encore été résolue, des tendances récentes vers un protectionnisme unilatéral, la création de nouveaux blocs commerciaux et l'instabilité des marchés de devises les plus importants ne feraient que détériorer un environnement économique mondial déjà difficile. Seule une réforme majeure et une restructuration de l'économie mondiale, y compris le système financier, pourra la relancer et assurer sa stabilité à long terme.

Ces dernières années certains progrès ont été réalisés pour revitaliser et restructurer la coopération dans les domaines économique et social aux Nations Unies. Mais ces changements, aussi constructifs et bien intentionnés qu'ils soient, ne sont pas suffisants pour relancer la coopération économique internationale et pour permettre un développement social global aussi longtemps que les pays développés ne sont pas prêts à amorcer des changements concrets au niveau politique et à remplir leurs obligations, notamment en ce qui concerne les objectifs d'aide publique au développement.

Le Sommet de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement a fait naître l'espoir chez beaucoup d'entre nous, dans le contexte des décisions du Sommet et la création d'une Commission sur le développement durable, que nous avons mis en place le cadre nécessaire pour lancer un nouveau partenariat global visant le développement économique et la protection

M. Abdullah (Malaisie)

de l'environnement. Cependant, le succès réel dépend de la disponibilité de nouvelles ressources supplémentaires ainsi que du transfert de la technologie du Nord vers le Sud. Comme il a été convenu à Rio, nous attendons de nos partenaires du Nord qu'ils annoncent leurs contributions pendant cette session de l'Assemblée générale.

Le monde aujourd'hui est arrivé à un moment décisif de l'histoire. Les impératifs d'une interdépendance globale nécessitent que nous, les membres de la communauté internationale, oeuvrions étroitement ensemble dans un nouvel esprit global de coopération pour nous écarter de l'affrontement idéologique de ces dernières décennies afin d'édifier un monde meilleur pour tous. A cet égard, les Nations Unies demeurent la meilleure instance et le meilleur véhicule pour parvenir à un nouveau consensus de paix, de sécurité et de développement internationaux. Ensemble, comme une famille de nations, nous devons avoir la vision et le courage d'examiner notre intérêt commun et notre avenir.

M. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) :  
Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de son élection à la présidence de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. La manière compétente et efficace dont il a dirigé les Nations Unies depuis qu'il a pris ses fonctions il y a seulement neuf mois nous a tous impressionnés et je l'assure du plein appui du Danemark dans ses efforts continus pour réformer et rationaliser cette organisation.

Au cours de l'année dernière, l'organisation mondiale est devenue plus universelle que jamais. Ce qui a commencé en 1945 comme une organisation de 51 Etats Membres est devenu maintenant une organisation qui comprend 179 Membres. Cette année 13 nouveaux Etats sont devenus Membres des Nations Unies. Tous les nouveaux Etats de l'ex-Union soviétique, ainsi que la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et Saint-Marin, sont devenus Membres de l'Organisation.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux Etats Membres et exprimer mon espoir de voir se réaliser une coopération future fructueuse dans l'esprit des Nations Unies.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Les événements très déplorables qui ont lieu dans l'ex-Yougoslavie ont montré la fragilité de la situation dans de nombreuses parties du monde pendant la période de l'après-guerre froide et ont généré le plus grand nombre de réfugiés en Europe depuis la seconde guerre mondiale. La communauté internationale a réagi de façon très responsable à la crise toujours plus grave en ex-Yougoslavie et aux besoins humanitaires écrasants qu'elle a entraînés. Nous avons mis à disposition de très grandes ressources pour les opérations de surveillance, de médiation et de maintien de la paix, ainsi que pour l'aide humanitaire. Je me félicite du rôle accru des Nations Unies visant les efforts de paix dans la région, ainsi que le rôle central du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne la fourniture de secours, dans une région où la coordination demeure d'une importance capitale pour assurer l'exécution des oeuvres de secours avec un maximum de rapidité et d'efficacité.

Le Danemark a oeuvré en collaboration étroite avec le Haut Commissaire en fournissant une aide humanitaire très substantielle, à la fois sur le plan financier et dans d'autres domaines. Récemment, nous avons participé plus directement à la fourniture de logements et d'abris pour les réfugiés et les personnes déplacées. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts.

La crise yougoslave est une crise qui se situe en Europe, et l'Europe veut et peut endosser sa part de responsabilité internationale, mais l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'acteur global international, a également un rôle important à jouer. La Conférence de Londres sur l'ex-Yougoslavie a réuni tous les acteurs principaux concernés par la crise et la guerre dans la région. Les résultats ont été encourageants. Le cadre absolument nécessaire au dialogue politique et aux négociations a été créé, y compris la structure et les principes sur lesquels toute solution pacifique doit être fondée.

Les développements qui ont eu lieu dans le premier mois qui a suivi la Conférence de Londres ont montré que la Conférence était capable non seulement de produire d'excellents documents, mais aussi de créer le mécanisme de suivi qui nous permet de transformer les paroles en actes. Le Danemark appuie pleinement les efforts déployés à Genève par les Coprésidents, M. Cyrus Vance et lord Owen.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous constatons l'impact de tous les efforts internationaux combinés - la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), la Mission de surveillance de la Communauté européenne (ECMM), les pourparlers de Genève - mais nous ne devons pas oublier que la responsabilité principale pour mettre fin aux cruautés et à la violence repose sur les parties au conflit. Tous les peuples, groupes et minorités et leurs dirigeants doivent comprendre que la seule façon dont leurs communautés peuvent prospérer consiste à négocier un règlement politique de leurs différends accepté par tous. Des intérêts divergents ne peuvent coexister pacifiquement que grâce à des compromis. Les principes de base nécessaires pour une solution politique ne changeront pas : le caractère inviolable des frontières ne peut être modifié que sur la base d'un accord pacifique mutuel; les droits de l'homme et les droits des minorités doivent être respectés; les sanctions contre le Monténégro et la Serbie seront maintenues jusqu'à ce que les actes d'agression cessent; la soi-disant "République fédérative de Yougoslavie" n'est pas le seul successeur de la République socialiste fédérative de Yougoslavie; l'aide humanitaire devrait être accessible à tous ceux qui en ont besoin; les personnes qui ont commis des crimes contre le droit humanitaire international devraient être poursuivies individuellement, et si possible par une cour internationale sous l'égide des Nations Unies.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

La situation dans l'ex-Yougoslavie reste grave, mais je pense que nous avons jeté les bases qui devraient permettre de l'améliorer et, finalement, de la régler. Il y aura des difficultés et des contrecoups. Comme l'a dit le Premier Ministre Major à la Conférence de Londres, le voyage sera long. Personne ne doit, toutefois, douter que le Danemark, sur le plan national de même qu'en tant que prochain Président de la Communauté européenne, apportera toute son énergie aux efforts qui sont faits au plan international en vue de trouver un règlement politique et pacifique à la situation qui existe dans l'ex-Yougoslavie.

Après une période de progrès impressionnants, le processus de réforme en Afrique du Sud a malheureusement atteint une impasse au milieu de cette année du fait de nouvelles explosions tragiques de violence. La gravité de la violence reste l'un des principaux obstacles à la reprise des négociations.

Le Secrétaire général a pris une mesure importante en envoyant son représentant spécial en Afrique du Sud. Il en a découlé le déploiement d'un certain nombre d'observateurs de la paix des Nations Unies dans des régions où sévit la violence. Après une visite ce mois-ci de la troïka des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, la Communauté européenne a également décidé d'envoyer des observateurs de la paix en Afrique du Sud. En outre, les experts européens appuieront les travaux de la Commission Goldstone et tous autres efforts faits pour réduire la violence en Afrique du Sud.

En fin de compte, cependant, seuls les Sud-Africains peuvent eux-mêmes réaliser cette nouvelle Afrique du Sud démocratique que nous espérons tous. Nous sommes prêts à apporter tout notre appui à cette fin. Pendant plus de 25 ans, le Danemark a fourni une assistance humanitaire aux victimes du système d'apartheid et il est disposé à lancer un programme d'assistance transitoire à l'Afrique du Sud une fois qu'un gouvernement provisoire aura été mis en place. Nous encourageons la communauté internationale à se joindre aux efforts faits pour corriger les déséquilibres sociaux et économiques en Afrique du Sud et à contribuer à la création d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

La tragédie en Somalie montre amplement qu'un processus de réconciliation nationale est nécessaire dans ce pays en vue d'y rétablir un pouvoir légitime. Suivant la visite à Mogadishu, au début de septembre, de la troïka des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, les ministres ont souligné ce point dans leur déclaration du 13 septembre, de même que le rôle particulièrement important que doivent jouer les Nations Unies.

Au Moyen-Orient, les parties concernées par le conflit arabo-israélien et la question palestinienne se sont engagées dans un processus de négociation, qui donne des raisons d'espérer qu'il sera possible de parvenir à un règlement juste, global et durable. Le Danemark, avec ses partenaires de la Communauté européenne, appuie sans réserve le processus de paix auquel il reste attaché.

La politique du nouveau Gouvernement israélien a donné une nouvelle impulsion à ce processus. La réponse subséquente des pays arabes et des Palestiniens augure bien de l'avenir. J'espère sincèrement que toutes les parties vont maintenant s'engager dans des négociations de fond en exploitant davantage les progrès réalisés jusqu'à présent. Le pragmatisme est l'aspect qui compte le plus au stade actuel. C'est pourquoi j'invite toutes les parties à traduire leurs bonnes intentions par des propositions précises et impartiales.

En Iraq, le régime de Bagdad continue de méconnaître les obligations qui lui incombent au titre du droit international en faisant obstacle aux activités des équipes d'inspecteurs des Nations Unies. Le régime continue de commettre des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en exerçant des représailles contre les Kurdes et les Chiïtes arabes des marais. En outre, Bagdad entrave activement les efforts que font les Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour améliorer le sort de ceux qui souffrent. Le harcèlement des soldats de la paix des Nations Unies, le refus de renouveler le Mémorandum d'accord et le rejet des mesures prévues dans les résolutions 706 et 712 (1991) du Conseil de sécurité pour procurer des vivres contre du pétrole en sont la preuve.

La stratégie de Saddam Hussein, cependant, est vouée à l'échec. Dans aucune circonstance la communauté internationale ne relâchera les sanctions imposées par les Nations Unies au régime de Bagdad à moins qu'il ne se conforme pleinement et inconditionnellement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Dans mon intervention de l'automne dernier, j'ai fait remarquer que la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité pourrait marquer un tournant en ce qui concerne l'équilibre entre le principe de la souveraineté nationale et celui des interventions humanitaires. La question des interventions humanitaires a eu des incidences considérables sur le débat international au cours de l'année écoulée. Les événements en Somalie, dans l'ex-Yougoslavie et, récemment, de nouveau en Iraq montrent la pertinence et l'importance de ce concept.

Il semblerait exister un appui croissant en faveur de l'opinion selon laquelle le principe de non-intervention dans la juridiction intérieure des Etats ne saurait servir à autoriser des violations massives des droits de l'homme, notamment lorsque le Conseil de sécurité juge ces violations comme autant de menaces à la paix. Un nouvel équilibre entre la souveraineté et l'intervention internationale est en voie d'être atteint, qui favorisera cette dernière. Mon gouvernement se félicite de cette évolution. Nous devrions insister pour que soit reconnu le principe fondamental, à savoir que les gouvernements doivent coopérer sans réserve pour faire en sorte que toutes les personnes qui en ont besoin puissent avoir accéder à cette aide. Trop souvent des motifs politiques continuent d'empêcher que l'aide humanitaire n'entre dans un pays ou ne parvienne aux groupes de population qui en ont besoin.

Le fait que l'Iraq, pendant la guerre du Golfe, a méprisé systématiquement les conventions humanitaires et que, plus récemment, les parties au conflit dans l'ex-Yougoslavie ont fait de même, est une source de consternation. Les auteurs de ces actes criminels sont responsables à titre individuel et doivent être poursuivis à titre individuel.

A cet égard, je voudrais saluer le travail accompli par la Commission du droit international sur la question de la création d'un tribunal pénal international. Le Gouvernement danois est prêt à contribuer de façon constructive à ces travaux au cours de la présente session de l'Assemblée générale et de celles à venir.

Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277) contient plusieurs propositions intéressantes, et le Danemark en appuie certaines sans réserve. Par exemple, la proposition de recourir davantage à des missions de bons offices, la proposition de créer un fonds de

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

réserve pour les opérations de maintien de la paix et la proposition de recourir davantage à la Cour internationale de Justice. Néanmoins, le recours aux bons offices du Secrétaire général et le recours à la juridiction de la Cour internationale de Justice dépendent de la volonté politique des parties intéressées.

Il est de plus en plus fait appel aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et la portée de ces efforts va en s'élargissant. Il suffit de mentionner le Cambodge, la Somalie et la Bosnie-Herzégovine. Etant donné que l'Organisation des Nations Unies est déjà lourdement surchargée de travail, nous saluons l'appel que le Secrétaire général a lancé aux organisations régionales européennes pour les inviter à mener à bien, comme en Bosnie-Herzégovine, les fonctions de maintien de la paix conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Malgré son importante contribution à la Force de protection des Nations Unies, le Danemark continuera d'apporter de nouvelles contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant en Europe que dans d'autres régions du monde. Mais je dois ajouter qu'une opération de maintien de la paix doit être considérée comme une offre provisoire aux parties à un conflit et, partant, doit être limitée à quelques années. Une opération de maintien de la paix ne doit jamais, du fait même de sa durée, servir de prétexte aux parties pour éviter de rechercher un règlement négocié à leur différend.

En s'acquittant de son mandat de garant de la paix, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en contribuant au développement social et économique et à l'élimination de la pauvreté. Le rôle important acquis par l'ONU dans la solution de conflits politiques ne devrait pas faire oublier les responsabilités qui lui incombent dans les domaines économique et social. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, une paix durable ne saurait être réalisée tant qu'existera un fossé entre les nations riches et pauvres.

Le climat politique international amélioré, la rupture des anciens blocs de puissance et la réduction des dépenses militaires présentent une possibilité unique de promouvoir le développement social.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous devons assumer la responsabilité qui nous incombe d'améliorer les conditions de vie de plus d'un milliard d'êtres humains, qui vivent dans la pauvreté absolue, et d'un plus grand nombre encore qui souffrent du chômage et de l'insécurité sociale. Faute de quoi, les problèmes vont se multiplier et mettre en danger la stabilité mondiale.

Les solutions à ces problèmes doivent se fonder sur le respect des droits de l'homme, sur la primauté du droit et sur des institutions politiques efficaces, responsables et légitimement démocratiques. Il est temps d'aborder les aspects qui sont liés au développement social et de s'y attaquer.

Le Danemark se félicite de la proposition adoptée par le Conseil économique et social de convoquer en 1995 un sommet mondial du développement social. Il a l'intention de proposer Copenhague comme lieu de cette réunion mondiale, confirmant ainsi son attachement au développement social et sa volonté de faire du sommet un important événement favorable à la mobilisation de tous les efforts devant permettre de réaliser l'objectif ultime : améliorer la qualité de vie de l'homme.

Cette année, l'Assemblée générale va entreprendre un examen des activités de coopération du système des Nations Unies. Il nous donnera l'occasion d'évaluer le fonctionnement des activités de développement du système de l'ONU au cours des trois dernières années et d'établir de nouvelles lignes directrices et de nouvelles priorités pour les trois années à venir. En même temps, les discussions concernant des réformes fondamentales du système des Nations Unies ont franchi une étape importante qui nous fournit une excellente occasion de discuter en détail des demandes et des besoins du nouvel ordre mondial par rapport à la structure et au fonctionnement de l'ONU et de son Secrétariat.

Au centre des discussions sur la réforme se trouve la nécessité de définir plus clairement le rôle du système des Nations Unies dans les activités de développement, y compris une meilleure répartition des travaux et une coordination améliorée des diverses organisations. Les Nations Unies doivent également faire acte de leadership dans ce domaine et s'acquitter de leurs activités opérationnelles d'une manière cohérente et logique.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Les discussions sur la réforme des activités opérationnelles des Nations Unies ont progressé pendant la récente session du Conseil économique et social. Nous espérons que la session de cette année de l'Assemblée générale permettra de passer de la discussion de principes à l'action concrète. Les propositions contenues dans le projet nordique devraient permettre aux Nations Unies de regagner leur rôle légitime de leader dans les activités opérationnelles de développement. Ce n'est que grâce à des modifications sensibles dans l'administration et le financement des fonds et programmes des Nations Unies qu'il sera possible d'assurer aux Nations Unies un rôle plus efficace dans ce domaine, au profit des pays en développement.

Au cours des dernières années, nous avons vu se succéder toute une série de catastrophes anthropiques ou naturelles d'une fréquence, d'une portée et d'une complexité sans précédent. Après tous les événements extraordinaires survenus l'année dernière, nous espérons tous que cette tendance serait renversée en 1992. Malheureusement, nos espoirs n'ont guère été réalisés.

L'adoption de la résolution 46/182 sur l'aide humanitaire d'urgence à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale a été considérée comme un grand pas en direction d'une meilleure coordination dans le système des Nations Unies et d'une efficacité accrue dans la fourniture d'aide humanitaire d'urgence. C'était une mesure importante. Toutefois, il faut faire bien davantage pour traduire les objectifs de cette résolution en actes concrets.

La critique formulée dans beaucoup de pays, notamment au Danemark, au sujet de la réaction du système des Nations Unies face à la tragédie à grande échelle qui frappe la Somalie est un exemple qui montre clairement que cette année l'Assemblée générale doit examiner avec une attention accrue et renouvelée les moyens d'améliorer l'efficacité des Nations Unies. Il faut tout mettre en oeuvre pour assurer rapidement, en temps voulu et de façon coordonnée, la distribution d'une aide humanitaire suffisante. Nous en appelons en particulier aux organisations du système des Nations Unies pour qu'elles s'efforcent de coopérer plus étroitement, d'agir de concert et d'éviter de se faire concurrence.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui doit se tenir en juin 1993, fournira l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

universelle. Les obstacles qui freinent les nouveaux progrès seront identifiés et des mesures spécifiques destinées à aider individuellement des pays qui s'emploient à encourager le respect des droits de l'homme seront envisagées.

Le Gouvernement danois s'est engagé à assurer le succès de la Conférence et oeuvrera pour qu'elle aboutisse à un résultat équilibré qui tienne compte des normes politiques comme des lignes directrices opérationnelles dans les activités de mise en oeuvre correspondantes. A cet égard, il faut particulièrement se pencher sur les liens qui existent entre la démocratie, les droits de l'homme et le développement, ainsi que sur la nécessité de faire converger les efforts dans ce domaine, partant du principe que les violations des droits de l'homme suscitent l'inquiétude légitime de la communauté internationale.

La démocratie, le respect des droits de l'homme, un statut égal pour les hommes et les femmes et des principes de saine gestion jouent un rôle essentiel dans les efforts de développement. Cela a été de plus en plus reconnu au cours de ces dernières années, et se reflète tant dans les réformes de grande envergure entreprises dans certains pays que dans le dialogue politique qui se poursuit dans le but d'appuyer les efforts de développement. En même temps, le processus d'élargissement de la participation publique dans les processus de prise de décisions sera maintenu.

Le Gouvernement danois cherchera à apporter son aide aux pays qui s'engagent dans une politique de réforme en créant des structures administratives et politiques favorables au développement - par exemple, en créant de nouvelles institutions démocratiques et en renforçant la primauté du droit.

De même, nous attachons une grande importance à la question des dépenses militaires. Des dépenses militaires excessives non seulement réduisent les fonds disponibles à d'autres fins mais contribuent éventuellement à accroître les tensions régionales et les violations du droit international; dans certains cas, elles peuvent même compromettre les progrès vers la démocratie et la primauté du droit sur le plan intérieur.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Le Danemark est prêt, par son programme d'aide au développement, à fournir une aide importante à des activités précises dont le but est de consolider les droits de l'homme, la démocratie et une bonne gestion, et nous chercherons nos futurs associés pour le développement parmi les pays qui font un réel effort à cet égard.

L'année prochaine a également été proclamée "Année internationale des populations autochtones". Le Gouvernement danois attend avec intérêt cette Année dans laquelle il place de grands espoirs. Des études sont déjà en cours tant au Danemark qu'au Groenland pour voir comment il est possible d'oeuvrer efficacement en vue d'aider à mieux faire comprendre la situation particulière de ces peuples et promouvoir le respect des cultures et des droits des peuples autochtones.

On sait que les Inuit, les habitants du Groenland, ont choisi l'autonomie au sein du Royaume du Danemark, et, sur le plan intérieur, nous allons collaborer étroitement avec les représentants du Gouvernement autonome du Groenland pour préparer l'Année.

Les résultats obtenus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio ont fourni une bonne base pour un partenariat mondial fondé sur une responsabilité commune à l'égard de la Terre, même si elle n'a pas répondu pleinement à toutes nos attentes. La Déclaration de Rio, le Programme Agenda 21 et la Convention sur les changements climatiques et la biodiversité sont loin d'être l'objectif final : ce sont des instruments destinés à mobiliser les gouvernements et les peuples du monde entier dans une volonté commune de réaliser un développement durable pour l'avenir.

La plus importante recommandation institutionnelle de la Conférence qui doit faire l'objet d'un suivi sur le plan international est la Commission sur le développement durable. Il importe d'orienter les travaux de la Commission vers l'avenir afin de réserver une approche dynamique à l'évolution future en matière de technologie et d'économie.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

L'application du Programme Action 21 et des conventions exige des ressources financières et réclame donc un partenariat et un vrai partage des charges entre les nations, non seulement entre le Nord et le Sud, mais entre les pays donateurs eux-mêmes.

Dès le début, le Gouvernement danois s'est engagé en faveur du processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous sommes disposés à fournir notre part des ressources nécessaires, et nous aimerions que le plus grand nombre de pays possible prennent les mêmes engagements fermes.

Cette session marque la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Les handicapés demeurent l'un des groupes les plus vulnérables, notamment dans les pays en développement. Au cours de cette décennie, le monde a pris de plus en plus conscience des problèmes et des difficultés des personnes handicapées à l'échelle mondiale. Il reste toutefois encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les organisations des Nations Unies qui s'occupent de développement devraient jouer un rôle important à cet égard en intégrant les besoins des handicapés d'une façon plus stratégique dans les budgets ordinaires de leurs activités.

Qu'il me soit permis de terminer par une évidence : nous souhaitons tous le succès de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de réforme et dans l'accomplissement de ses nombreuses tâches. Mais ce souhait doit s'accompagner de la volonté de remplir notre obligation juridique : verser nos contributions à l'Organisation intégralement et en temps voulu.

Le Prince Mohamed BOLKIAH (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Je félicite S. E. M. Ganev de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Je suis certain qu'il dirigera bien nos travaux.

J'aimerais aussi remercier le Président sortant, S. E. M. Samir Shihabi. Sa contribution précieuse aux travaux des Nations Unies a été grandement appréciée.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de ses efforts pour la paix dans le monde. Son rapport, "Agenda pour la paix", devrait retenir d'urgence l'attention des Etats Membres. J'offre au Secrétaire général mon appui constant dans toutes ses tâches difficiles.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Cette année, nous sommes très heureux d'accueillir les nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Leur admission renforcera encore notre organisation.

Depuis la session de l'année dernière nous avons continué à être les témoins de grands changements dans le monde. Si le Brunéi Darussalam s'est réjoui de la plupart d'entre eux, il considère toutefois certains avec prudence, car nous ne savons pas très bien encore sur quoi ils déboucheront. En général pourtant, nous avons le sentiment que les Membres de l'organisation mondiale sont mieux à même que jamais d'édifier une paix juste et durable dans le monde.

Cependant, nous pensons que certaines choses doivent être en place avant que les mesures des Nations Unies n'aient une bonne chance de réussir. Il s'agit des relations bilatérales solides qui doivent exister entre les pays pour pouvoir arriver à une coopération multilatérale par le biais d'associations régionales. Nous pensons que ces deux structures sont essentielles. Nous pensons que, si elles existent, les Nations Unies seront en mesure de bien fonctionner en ce qui concerne le maintien de la paix et l'édification de la paix. Nous pensons qu'elles sont requises car aucune nation, aucune organisation ne peut rester isolée.

C'est pourquoi mon pays, comme bien d'autres, s'est lancé durant l'année écoulée dans une activité diplomatique intense. Nous pensons que nous devons mettre en place un large éventail de relations bilatérales et participer pleinement aux activités des organisations régionales et internationales. De la sorte, nous pensons que même de petites nations comme la nôtre peuvent être très utiles au succès de l'Organisation. Nous voudrions que les mesures prises par les Nations Unies complètent celles des institutions régionales et internationales.

Nous pensons que le rôle joué par l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour trouver une solution au problème cambodgien en est une illustration. Le travail ardu et patient accompli par l'ANASE dans les premières phases a été crucial, comme ont été cruciaux les efforts des autres parties concernées et intéressées. La volonté des Cambodgiens eux-mêmes de rechercher une solution pacifique a également été un facteur significatif.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

L'accord de paix parrainé par l'Organisation des Nations Unies a été édifié sur cette base.

La situation actuelle au Cambodge en est probablement une autre illustration. Elle montre à notre avis que l'édification de la paix ne prend pas nécessairement fin lorsqu'un accord est signé. L'effort doit se poursuivre. Un esprit de coopération continu entre toutes les parties à tout règlement international doit être encouragé.

Nous estimons donc qu'il y a lieu d'être optimiste dans notre propre partie du monde. Mais nous ne devons pas oublier les réalités extérieures. Nous sommes heureux de noter que, même dans certaines situations très difficiles, certains pays essaient de jouer leur rôle en instaurant paix et stabilité dans leurs régions.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que c'est le cas au Moyen-Orient. Les pourparlers de paix organisés sous les auspices des Etats-Unis et de la Russie fournissent aux pays intéressés les moyens de progresser pacifiquement. Le problème central de la Palestine n'a certes pas encore été résolu, et nous regrettons que les Israéliens continuent de faire fi des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Malgré cela, nous constatons certains progrès. C'est la raison pour laquelle nous prions instamment tous les intéressés d'essayer de tout faire pour que les pourparlers réussissent. En même temps, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies a toujours un rôle important à jouer dans la recherche d'une solution.

Nous pensons que l'organisation mondiale devrait accroître ses efforts pour aider à amener un changement pacifique en Afrique du Sud. Cela renforcerait les efforts considérables faits par des institutions telles que le Commonwealth et l'Organisation de l'unité africaine.

A notre avis, il y a de bonnes raisons pour que l'ONU participe aux processus en cours au Cambodge, au Moyen-Orient et en Afrique du Sud, et ce, à cause de certaines conditions favorables qui ont été créées par ceux qui y sont directement impliqués.

Malheureusement, cela ne peut pas toujours être le cas. La situation dans les Balkans semble être l'exemple type des dilemmes que l'organisation mondiale sera peut-être forcée d'affronter à l'avenir. D'une part il est

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

nécessaire d'agir, du fait de nos obligations morales et humaines. D'autre part, il se peut qu'aucun cadre de bon sens, de raison et d'intention pacifique n'existe à aucun niveau. Les appels lancés à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle agisse dans des circonstances semblables risquent de se multiplier.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Voilà pourquoi nous ne pensons pas que l'on puisse envisager la paix et la sécurité dans le seul contexte politique. L'une et l'autre sont étroitement liées au développement économique. Je veux parler des graves problèmes socio-économiques auxquels nombre de pays en développement doivent faire face. Ces problèmes représentent pour eux une véritable menace à leur stabilité interne et, partant, à la stabilité internationale.

Si la situation actuelle devait persister, les pays en développement ne seraient pas en mesure de se lancer dans une coopération pacifique. Cela pourrait signifier aussi que l'on ferait appel encore et encore aux Nations Unies pour qu'elles essaient de régler des conflits locaux dans des conditions extrêmement difficiles.

Nous estimons donc vital que les pays en développement et les pays développés oeuvrent ensemble à l'établissement de la paix. Il nous paraît urgent de jeter les bases de la paix mondiale, sous forme de relations commerciales internationales dans la coopération.

Selon moi, notre première épreuve sera d'essayer de mener à bien les négociations actuelles des Négociations d'Uruguay. Le reste devrait alors se mettre en place de soi-même : marchés ouverts et libre transfert des techniques modernes aux pays en développement.

Cela me paraît être la meilleure façon de nous engager tous dans la diplomatie préventive, garantissant ainsi que le rôle primordial des Nations Unies n'est pas seulement de régler les crises politiques, mais aussi d'aider chaque pays et chaque région à édifier une paix qui lui soit propre en fonction de ses propres critères.

M. NASTASE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Ganev de son élection. Ce m'est un grand plaisir de voir le représentant d'une des nouvelles démocraties européennes, qui est aussi un pays voisin et ami de la Roumanie, présider cette importante session.

J'aimerais aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont les inlassables initiatives pour catalyser nos efforts communs et faire jouer à l'Organisation des Nations Unies un rôle nouveau en harmonie avec notre monde en évolution jouissent du plein appui de mon pays.

M. Nastase (Roumanie)

Dans quelques jours, la Roumanie franchira une étape historique de sa période postrévolutionnaire. Le 27 septembre auront lieu des élections parlementaires et présidentielles - les premières depuis l'adoption de notre nouvelle constitution démocratique. A nos yeux, elles représentent un jalon pour un pays dont on a si souvent et fort injustement douté qu'il avait résolument choisi le pluralisme politique, la primauté du droit, la démocratie et l'économie de marché. Je tiens à dire à l'Assemblée que le Gouvernement roumain a fait de son mieux pour garantir une campagne électorale impartiale et des élections libres et régulières. La présence de milliers d'observateurs nationaux et de nombreux observateurs étrangers est du reste une solide garantie à cet égard.

Il n'est pas dans mon intention de parler du lourd tribut que le peuple roumain a déjà payé au processus de réforme visant à trouver un équilibre viable entre aspirations légitimes et pénurie de ressources économiques pour y répondre. Mais je pense pouvoir dire que si parfois des difficultés passagères ont semblé vouloir compromettre la marche régulière du processus de transition, elles n'étaient pas dues à des tentatives de regarder en arrière, mais bien à un désir ardent d'aller de l'avant.

A l'instar de toutes les nouvelles autres démocraties d'Europe centrale, la Roumanie est confrontée à une épreuve sans précédent dans l'histoire : il lui faut créer simultanément de nouvelles structures politiques et de nouveaux mécanismes économiques viables. Mais, comme l'a dit récemment notre Premier Ministre, nous avons échappé à cinq années de perestroïka. Nous devons donc continuer à aller résolument de l'avant, même si nous entendons avancer par étapes progressives. En outre, personne ne semble avoir un modèle, un plan garanti, pour les changements que nous visons. Dieu merci, il semble que la Roumanie en ait fini avec les maladies de la petite enfance. Si l'on songe que le dicton "le plus tôt sera le mieux" peut s'appliquer aussi à la rougeole, il se pourrait bien qu'on s'aperçoive à la longue que nous avons été parmi les pays les plus chanceux de l'Europe de l'après-communisme.

Pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai que pendant l'année écoulée, les allégations d'un prétendu antisémitisme roumain n'ont pas manqué. Aujourd'hui qu'il est clair que ces allégations étaient sans fondement, c'est à notre tour d'être préoccupés par les tendances xénophobes, racistes et antisémites apparues dans certains pays voisins et autres pays d'Europe centrale.

M. Nastase (Roumanie)

Le noeud du problème pour mon pays et pour les autres pays en transition, c'est de renforcer la capacité d'apprendre de notre société. Nous n'avons aucun dogme facile ou modèle à suivre. Nous prenons des risques, courageusement. L'ensemble du processus de réforme a déjà atteint le point de non-retour. Raison de plus pour que les pays en transition ne soient pas livrés à eux-mêmes, surtout si l'on songe que d'une certaine façon ce n'est pas seulement l'Europe de l'après-communisme, mais le monde entier, qui est en transition.

Les investissements économiques, moraux et politiques dont la Roumanie a bénéficié pendant l'année écoulée montrent que la plupart de nos partenaires potentiels ont parfaitement compris notre message. Je ne cacherai pas que ces investissements de confiance suivent une courbe ascendante, qui s'explique à la fois par la stabilité croissante de la Roumanie et la confirmation quotidienne que notre pays est un solide pilier de la sécurité en Europe centrale et sur tout le continent européen.

Cette évaluation positive de l'évolution de la situation en Roumanie au cours de l'année écoulée est confirmée par toute une gamme de réalisations en matière de politique nationale et étrangère. Qu'il me soit permis de mentionner quelques-unes de nos réalisations nationales comme : la création d'un nouveau cadre législatif et institutionnel capable de garantir la primauté du droit; le pluralisme politique; des élections libres et régulières; la transition vers une économie de marché et le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; l'adoption, par le Parlement élu en mai 1990, d'une nouvelle constitution approuvée par référendum national le 8 décembre 1991; et le fait que, conformément à notre droit fondamental, l'Etat reconnaît et garantit aux personnes appartenant aux minorités nationales le droit de conserver, de développer et d'exprimer leur identité culturelle, linguistique et religieuse. On peut ajouter à cela que l'article 20 de la Constitution roumaine stipule en particulier que :

"les dispositions constitutionnelles concernant les droits et les libertés du citoyen doivent être interprétées et appliquées conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux pactes et autres traités auxquels la Roumanie est partie."

M. Nastase (Roumanie)

puis que :

"si en matière de droits fondamentaux de l'homme, il y a contradiction entre les pactes et les traités auxquels la Roumanie est partie et les lois nationales, les normes internationales prévalent."

Les élections locales de février 1992 sont un autre de nos accomplissements. Le fait même que les partis d'opposition aient gagné un important nombre de sièges partout dans le pays confirme bien que ces élections ont été libres et régulières. Il s'ensuit que la société roumaine jouit d'une représentation politique plus équilibrée, ce qui contredit les allégations selon lesquelles il y aurait un risque de "monolithisme" en Roumanie. La régularité des élections a été confirmée aussi par les conclusions tirées par les observateurs étrangers qui ont assisté aux opérations de vote. Le pays mérite qu'on dise de lui qu'il est pluraliste et démocratique.

M. Nastase (Roumanie)

Le déroulement de l'actuelle campagne électorale apporte une nouvelle preuve que le pluralisme politique, la primauté du droit, le libre accès aux médias et la liberté d'expression deviennent des réalités courantes dans la Roumanie d'aujourd'hui. Toutes ces réalités sont autant de garanties qu'elles contribueront fortement au renforcement du cadre institutionnel et de son fonctionnement, ce qui intégrera irréversiblement la Roumanie à la famille des Etats stables et démocratiques.

Grâce à une législation adéquate, à l'édification de mécanismes de marché économiques et financiers, et à la privatisation des terres, de l'industrie, du commerce, des services et du tourisme, la Roumanie a réussi à se libérer de l'économie dirigée et à devenir de plus en plus attrayante pour les investisseurs étrangers. La Roumanie est maintenant dans sa troisième année de transition. Elle a jeté les bases d'une économie de marché et est prête à entreprendre une réforme structurelle. Dans le cadre de cette réforme, le Gouvernement roumain a adopté un programme de stabilisation économique appuyé par un prêt conditionnel du Fonds monétaire international. Le programme met l'accent sur des mesures anti-inflationnistes classiques et est aussi doté d'éléments spécifiques liés à la nécessité de créer un mécanisme de marché.

La Roumanie vise, en tant que position de principe, à établir des relations de coopération normales avec tous les Etats, et particulièrement avec ses voisins. La politique extérieure de notre gouvernement est inspirée par la volonté de créer les conditions nécessaires à l'ancrage irréversible de la Roumanie à l'espace euro-atlantique et à ses institutions viables, et d'accroître la contribution du pays à l'édification de la communauté des valeurs euro-atlantiques et d'un nouvel ordre continental de sécurité. Dans cet esprit, la Roumanie a entamé des négociations avec les Communautés européennes au sujet d'un accord d'association qui sera bientôt conclu et d'un accord de coopération avec l'Association européenne de libre-échange. En même temps, la Roumanie, comme les autres pays d'Europe centrale, a développé une relation particulière avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et elle accorde une importance toute spéciale à sa participation en tant que partenaire dans le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord.

M. Nastase (Roumanie)

Les efforts déployés pour rétablir et consolider la démocratie en Roumanie ne peuvent pas et ne doivent pas être isolés du cadre international dans lequel nous vivons. Notre importante préoccupation au sujet de la situation en Yougoslavie a été exprimée clairement à de nombreuses reprises. Se trouvant dans la position unique dans cette région de n'avoir jamais été en guerre ouverte contre aucun des peuples de l'ancienne Yougoslavie, la Roumanie est son seul voisin dont la perception et l'attitude ne sont aucunement influencées par des intérêts territoriaux ou autres. En tant qu'Etat faisant entièrement preuve de conduite équilibrée et de bonnes relations envers toutes les républiques yougoslaves, la Roumanie peut se permettre d'adopter une position neutre sur toutes les questions qui les concernent et est résolue à contribuer davantage aux efforts de la communauté internationale pour rétablir la paix et la stabilité en Yougoslavie.

En tant que participant à la Conférence de Londres sur la Yougoslavie, nous avons souligné qu'un règlement pacifique est la seule solution de rechange acceptable pour toutes les parties au conflit. Malgré l'évolution du conflit au lendemain de la Conférence de Londres, nous estimons toujours que le programme d'action pertinent qui y a été adopté est global et réaliste, même si la paix ne sera peut-être pas promptement établie bientôt.

Les efforts concertés de l'ONU et de la Communauté européenne, soutenus par tous les participants à la Conférence, dont la Roumanie - qui est le premier pays voisin hors CEE à être représenté au Comité directeur - ne doivent pas faire oublier le fait que l'habit d'arlequin spécifique qu'est la Yougoslavie a toujours constitué un défi à la sagesse traditionnelle. Il représente maintenant un défi à la mise en oeuvre des concepts fondamentaux du droit international. Il ne peut y avoir de droit international distinct pour la Yougoslavie. Bien que les conditions soient particulières aux plans historique et psychologique, le droit international est le même pour tous.

Nous pouvons envisager des arrangements adaptés à une situation spécifique et acceptables par les parties concernées. Quelle qu'en soit la teneur, ils demeureront ce qu'ils sont : des solutions ponctuelles qui n'engendrent pas de droit international. Etant donné que l'initiative prise par la Roumanie de faire appel au contrôle international pour le respect de l'embargo le long de notre frontière danubienne avec l'ancienne Yougoslavie a

M. Nastase (Roumanie)

été qualifiée d'exemple positif devant être suivi par d'autres voisins, je ne traiterai pas en détail de cette question. Mais je ne peux m'empêcher de souligner que les conséquences coûteuses du respect intégral par mon pays des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la Yougoslavie ont suscité des préoccupations légitimes parmi la population de mon pays. Elle craint que, comme lors de la guerre du Golfe, il n'en coûte une fois de plus davantage, aux plans économique et financier, à la Roumanie pour être un membre de la communauté internationale respectueux des lois que ce qu'elle peut se permettre.

Voilà pourquoi nous suggérons que le Conseil de sécurité prenne un ensemble de mesures, impliquant les institutions financières et d'autres organes du système des Nations Unies, qui puisse aider les Etats à surmonter les problèmes économiques découlant du respect du régime des sanctions. Nous pensons à un fonds de compensation permanent qui serait géré par le Conseil de sécurité en vue d'alléger, sinon de compenser pleinement, les pertes économiques des pays particulièrement affectés par les embargos et les autres sanctions décrétés par le Conseil de sécurité. Nous sommes en voie de rédiger une proposition plus détaillée à ce sujet, que nous soumettrons à la communauté des Nations Unies pour examen. La création d'un tel fonds contribuerait à encourager les Etats à collaborer avec le Conseil dans des situations de gestion de crise.

En ce qui a trait au conflit dans la partie orientale de la République de Moldova, nous assistons à une espèce de "pacification" qui, en réalité, s'avère être une sorte de chantage contre l'indépendance et l'intégrité territoriale de cet Etat. C'est précisément la même armée ayant déclenché le conflit et donné des armes et d'autres formes d'appui aux forces séparatistes qui, aujourd'hui, joue le rôle de "mainteneur de la paix". Ce comportement a également été adopté dans d'autres Etats nouvellement indépendants. Nous nous demandons parfois si l'indépendance de toutes ces anciennes républiques soviétiques est prise au sérieux par la communauté internationale ou s'il s'agit seulement d'un écran de fumée derrière lequel s'ébauche une nouvelle structure impériale.

M. Nastase (Roumanie)

Quoi qu'il en soit, nous, en Roumanie, la prenons au sérieux. Nous ne pouvons rester indifférents lorsque nous constatons des tendances vers le rétablissement de l'ancien empire, dans lequel la Moldova a été intégrée de force par suite du pacte Molotov-Ribbentrop. Notre intérêt à l'égard de l'indépendance et du développement démocratique d'un Etat où 65 % de la population est roumaine est naturel. Nous sommes préoccupés par le fait que la sage propension au compromis des dirigeants moldoves s'est vue récompensée par une politique du fait accompli visant à institutionnaliser la séparation de la région transdnestrienne d'avec la République de Moldova. L'évolution du conflit dans la République de Moldova, vue en conjonction avec les conflits engendrés ailleurs dans les Etats nouvellement indépendants, démontre que la nostalgie pour l'ancien empire existe et a des conséquences douloureuses pour les peuples qui ont acquis leur liberté à un coût si élevé.

La sagesse commune veut que l'ONU demeure un acteur principal de tout le processus de changement mondial ainsi que le détenteur d'une autorité incontestable. A cet égard, le nouveau souffle donné à la diplomatie préventive est vital. Un consensus politique précieux et encourageant à ce sujet s'est manifesté au cours de la réunion au sommet du Conseil de sécurité qui a eu lieu le 31 janvier 1992. Le rapport du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix" comprend un ensemble de principes directeurs inspirés qui, après leur adoption et leur mise en oeuvre, nous rapprocheraient davantage des idéaux que l'ONU poursuit dans un monde turbulent. En même temps, nous devons nous rappeler que nous envisageons un cadre à long terme et qu'il est donc nécessaire d'éviter des solutions et des mécanismes éphémères inspirés par des conflits spécifiques et temporaires ou influencés par des démarches émotives ou à courte vue.

M. Nastase (Roumanie)

Etant donné la situation tragique de la Yougoslavie et d'autres leçons tirées de l'histoire récente, il faut également éviter les généralisations hâtives et les idées tendancieuses. La sagesse et la patience, une attitude impartiale et un esprit de compromis sont les ingrédients de base nécessaires pour tout règlement mettant en jeu le destin des hommes. A cet égard, nous souscrivons de tout coeur aux remarques pertinentes du Secrétaire général, qui dit dans son rapport que si tout groupe ethnique, religieux ou linguistique voulait réclamer un Etat, il n'y aurait pas de limite à la fragmentation qui rendrait encore plus difficiles la paix, la sécurité et le bien-être économique.

Ainsi, il serait peut-être très utile que l'Assemblée générale analyse plus en profondeur la notion d'autodétermination des peuples afin d'empêcher toute déformation de ce concept particulier en l'extrapolant au cas des minorités nationales. D'une façon générale, nous devrions essayer d'éviter de suivre une tendance dangereuse vers une "prolifération de principes". Naturellement, certains pourraient être tentés d'affirmer que les bouleversements actuels dans différentes parties du monde sont des preuves vivantes de ce que les principes inscrits dans la Charte de l'ONU sont dépassés ou du moins incomplets. Comme la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies, nous pensons que ce ne sont pas les principes qui sont en cause mais la façon dont ils sont appliqués. Le dédain ou les violations du droit international favorisent les conflits et non pas une prétendue "pénurie" de principes.

L'année 1992 est une année de référence pour la prise de mesures coopératives visant à la limitation des armements et au désarmement, à la transparence et à la confiance, au renforcement du dialogue orienté vers l'action et à la coopération en matière de sécurité. Le Gouvernement roumain se félicite de la conclusion de la Convention sur la destruction et l'interdiction des armes chimiques et est prêt à signer la Convention en janvier 1993 à Paris. Nous considérons cette convention comme un véritable pilier de la sécurité internationale.

M. Nastase (Roumanie)

En même temps, la série de grands accords signés ou entrés en vigueur cette année au niveau européen - le Traité sur les forces classiques en Europe, le Document de Vienne, l'Acte final d'Helsinki sur les forces armées classiques, et le Traité Ciel ouvert - ont jeté les bases d'une coopération et d'une stabilité durables sur le continent. L'ouverture à Vienne, cette semaine, du Forum pour la coopération en matière de sécurité pose un jalon supplémentaire dans le dialogue entre les Etats participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans leurs efforts communs vers une sécurité et une stabilité accrues pour tout un chacun dans la région euro-atlantique. En outre, on devrait mentionner tout particulièrement les processus historiques à l'intérieur du Conseil de coopération nord-atlantique et du partenariat établi entre les Etats membres de l'Union européenne occidentale (UEO) et les huit pays d'Europe centrale, y compris la Roumanie.

Ainsi, on voit peu à peu émerger les éléments de base d'un nouvel ordre de sécurité en Europe compte tenu des transformations structurales qui ont lieu sur le continent européen. En fait, aujourd'hui la sécurité de tout pays de la sphère européenne est inconcevable sans une interaction harmonieuse entre les Nations Unies, la CSCE, l'OTAN et l'UEO, et sans des efforts accrus au niveau sous-régional.

Nous saluons les décisions en faveur de la convocation d'une conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 et d'un sommet mondial sur le développement social en 1995. A notre avis, la conférence mondiale de 1993 devrait être une occasion importante pour mettre un terme à la tendance à politiser les problèmes des minorités en les isolant de leur cadre naturel - le cadre des droits de l'homme -, un cadre qui fournit les réponses les meilleures et les seules viables aux préoccupations liées à la garantie et au respect des droits légitimes des personnes appartenant à des minorités nationales et à la protection de l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse.

La santé de la communauté mondiale dépend d'une manière vitale de la santé de notre planète elle-même. La Conférence de Rio a prouvé que l'humanité est prête à forger un nouveau partenariat pour promouvoir un développement durable -, concept clef pour la sauvegarde de la civilisation

M. Nastase (Roumanie)

humaine. La Roumanie est prête à s'atteler à la tâche de réduire le plus vite possible les menaces actuelles qui pèsent sur la santé de notre planète et la prospérité de la communauté mondiale.

En voyant dans cette assemblée les représentants d'une si grande famille de nations, nous réalisons le potentiel immense que la bonne volonté et la détermination peuvent offrir à l'authentique universalité de l'organisation mondiale. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux Etats Membres des Nations Unies et de leur adresser à tous les meilleurs voeux de mon gouvernement et du peuple roumain. Je voudrais également féliciter les représentants de l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, Saint-Marin, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Je suis sûr que la voix des Nations Unies, qui fait autorité, sera une source de mesures concrètes pour le salut et le bien-être de toutes les nations.

La Roumanie, pays démocratique qui adhère pleinement aux idées inscrites dans la Charte des Nations Unies, fournit sa propre contribution à la mise en oeuvre des aspirations de l'humanité et aux réponses vitales que nous sommes censés donner aux défis du siècle prochain, où la coopération internationale devrait être régie par le droit. En conformité avec les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, je voudrais rappeler les paroles prophétiques d'un grand diplomate roumain, Nicolae Titulescu, qui a affirmé, il y a 55 ans:

"Ce n'est que lorsque la loi brillera comme le soleil levant dans l'âme de tous les hommes en tant que guide spirituel, qu'exigence impérative et qu'obligation acceptée de liberté organisée, ce n'est qu'alors que l'humanité sera sauvée".

La séance est levée à 19 h 40.